



COLLECTIF
CONTRE LES
VIOLENCES
FAMILIALES ET
L'EXCLUSION

APPORTS FÉMINISTES À LA CRITIQUE DU TRAVAIL

Par Roger Herla



https://wikirouge.net/Travail_domestique

Nous proposons dans cette analyse une introduction à la critique féministe du travail. Féministe parce qu'elle envisage les rapports de force complexes qui se jouent sur le terrain du travail tout en tenant compte des inégalités entre hommes et femmes. Sans viser l'exhaustivité, nous présentons ici certains des apports des sciences sociales -récents ou plus anciens- qui nous semblent les plus stimulants et utiles pour toute personne ou groupe susceptible de se questionner afin de construire son propre point de vue sur ce thème si central à nos existences.

« (...) pour être pleinement critique, la sociologie (...) doit toujours avoir une argumentation sans faille pour **montrer que tel possible s'est réalisé au détriment d'autres**. Et c'est en montrant ces possibles (par l'analyse des résistances et des luttes par exemple ou par le travail sur archives) que la sociologie critique peut contribuer à **nourrir les pratiques émancipatrices** »

Elsa Galerand et Danièle Kergoat (en s'appuyant sur des écrits de Lucie Tanguy), extrait de l'article « *Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail* »¹.

Nous résumerons d'abord les réflexions issues du féminisme matérialiste français sur la division sexuelle du travail, c'est-à-dire sur le partage arbitraire des tâches professionnelles et domestiques entre hommes et femmes. Puis celles de chercheuses qui ont approfondi l'analyse des processus de reproduction sociale, c'est-à-dire des conditions qui rendent possibles le renouvellement de la force de travail et de la vie tout court –le plus souvent aux dépens des femmes.

Après avoir abordé ces deux concepts-clés (division sexuelle du travail et reproduction sociale), nous verrons comment une approche historique et genrée du salariat permet de prendre la mesure des conséquences sur la vie des femmes de la division sexuelle du travail (salarie et domestique). Enfin, nous aborderons la façon dont le travail, que ce soit dans ses aspects les plus physiques ou dans les émotions qu'il suscite, est influencé par les normes de genre mais participe également à créer ou entretenir celles-ci.

1- Féminisme matérialiste et reproduction sociale

Les métiers se sont construits au fil des siècles et continuent de se construire sur une **base socio-sexuée**. C'est-à-dire, comme vous l'avez sans doute remarqué, que les activités professionnelles ne sont pas partagées équitablement entre hommes et femmes. Un homme n'a pas statistiquement les mêmes chances de devenir puériculteur qu'une femme d'être puéricultrice. Et une fille a, encore aujourd'hui, proportionnellement à peu près les mêmes chances de devenir ingénieure qu'un garçon instituteur en maternelle.

C'est un des aspects de ce qu'on appelle la division sexuelle du travail.

¹ Galerand Elsa, Kergoat Danièle, « *Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail* », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 26 avril 2014, consulté le 19 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/1533> ; DOI : 10.4000/nrt.1533

Cette division on la retrouve également au niveau du travail domestique, comme nous le verrons plus loin.

Pourquoi ces différences ? A qui profitent-elles ? Comment se construisent-elles et se perpétuent-elles ?

Ce sont les questions qu'abordent des sociologues et anthropologues depuis la fin des années 60. Principalement des femmes, et notamment des chercheuses féministes, mais pas seulement. C'est une démarche de **sociologie du genre**, du nom de ce courant de la sociologie critique qui tente essentiellement de repérer les rapports de pouvoir à l'œuvre dans la production des normes et des injonctions qui font et défont les identités de genre. Cette démarche de recherche est marquée par des disputes, des désaccords, des remises en question stimulantes ainsi que par l'importance centrale du travail dans son analyse².

Dès les années 70, la division sexuelle du travail est analysée en Italie par Paola Tabet, Mariarosa Dalla Costa et Silvia Federici, aux USA par Margaret Benston puis Michelle Barret et en France par Christine Delphy et Danièle Kergoat, entre autres. Toutes portent un regard fortement influencé par le marxisme et le concept de lutte des classes mais en dénonçant les limites d'une analyse marxiste qui assimilerait de façon réductrice le travail au travail salarié et l'exploitation à l'exploitation salariale alors que le travail se joue aussi dans la sphère privée (à la maison) et que l'exploitation ne se limite pas aux rapports de classe mais est également présente dans les rapports entre les races et entre les sexes.

a) Féminisme matérialiste

L'approche du travail de Christine Delphy et de ses camarades francophones, en particulier, se veut avant tout ancrée dans le quotidien le plus tangible. Elles parlent d'ailleurs de féminisme matérialiste : dans la lignée, notamment, des féministes anglo-saxonnes du 19^e siècle³ elles placent **le travail au centre de leur regard critique** -en considérant que « ce que les êtres humains sont coïncident avec ce qu'ils produisent et la manière dont ils le produisent »⁴- et s'intéressent avant tout au concret de la vie des personnes (comment je gagne ma croûte !).

Elles considèrent aussi que nos vies sont marquées par des **rapports sociaux** : des rapports de force qui font qu'on accède ou pas à des privilèges selon qu'on appartient à tel ou tel groupe social (hommes/femmes, ouvriers/patrons, noirs/blancs, homos/hétéros). Dans le cas des rapports entre hommes et

² ibid.

³ Lire par exemple à ce propos l'extrait du livre de Dolores Hayden « *The Grand Domestic Revolution: A History of Feminist Designs For American Homes, Neighborhoods, and Cities* » (1981) disponible à cette adresse : <http://revueperiode.net/ford-et-kollontai/> (dernière consultation le 20/3/18)

⁴ Galerland Elsa, Kergoat Danièle, op.cit.

femmes on parlera de rapports sociaux de sexe. De tels rapports de force ne sont jamais joués pour de bon, définitivement : ils « se reconfigurent, se jouent et se rejouent en permanence et (...) se déplacent dans l'espace et dans le temps, en fonction des pratiques concrètes et en particulier en fonction de la division du travail concret (prescrit et réel ; visible et invisible ; payé et gratuit). »⁵.

Quelques années avant la mise au point et le développement du concept d'intersectionnalité⁶ par les chercheuses et activistes noires américaines, la critique du féminisme matérialiste porte donc simultanément son **analyse sur les inégalités sociales (donc les rapports sociaux de classe) et sur les inégalités liées au genre (compris ici comme des rapports sociaux de sexe)**. Elle tente de comprendre comment concrètement ces deux types de rapports de domination (capitalistes-ouvriers / hommes-femmes) se rencontrent, se complètent, s'imbriquent.

Ce que les féministes matérialistes soulignent (ou rappellent) c'est que :

***la maison est un lieu de travail** tout comme l'usine ou les champs. Or, la première division sexuelle du travail que construisent les sociétés humaines est celle qui sépare et hiérarchise l'activité publique et l'activité domestique : « travail » d'un côté et hors-« travail » de l'autre, rémunération et reconnaissance sociale d'un côté et travail gratuit et « naturel » donc invisible de l'autre.

Il faut noter que si Christine Delphy en propose une théorisation novatrice et stimulante, elle n'est pas pour autant la première à aborder ces questions qui ont été formulées et parfois travaillées très concrètement bien plus tôt. Ainsi, au 19^e siècle la lutte pour l'indépendance économique des femmes et la socialisation, donc le partage, du travail domestique a été portée par des femmes américaines telle que Melusina Peirce. Tandis qu'à partir des années 30, aux USA toujours, des femmes noires contraintes à travailler en dehors de leur foyer en tant que domestiques, dénonçaient déjà les « doubles journées » des femmes et bataillaient pour que le travail (de) domestique soit reconnu et (mieux) rémunéré⁷.

⁵ Ibid.

⁶ L'intersection dont il est question ici, c'est celle entre les différentes formes de discriminations vécues par la même personne ou la même communauté. Lire par exemple à ce propos les notices *Black Feminism* et *Discriminations multifactorielles* dans le « *Dictionnaire des dominations* » du Collectif Manouchian, Syllepse, 2012, pp.66-69 et pp.139-141.

⁷ Se référer au guide de lecture *Féminisme et reproduction sociale* proposé par Morgane Merteuil et disponible sur revueperiode.net

***le travail réalisé à la maison** -essentiellement par les femmes encore aujourd'hui, nous y reviendrons⁸- **est une production au même titre que la production capitaliste** (qui vise, elle, à transformer de la matière ou des compétences en biens ou en services échangeables sur le marché et générateurs de profits). C'est la notion de production domestique (qui est au cœur de la théorie de Christine Delphy⁹).

Ce travail est dit reproductif : c'est-à-dire qu'il permet la reproduction de la force de travail et de la vie tout court par les soins, la nourriture, le ménage et les tâches multiples qu'il implique, mais aussi par l'écoute, l'attention, l'empathie, etc.. On peut d'ailleurs à ce propos parler d'activités de *care* –c'est-à-dire liées au fait de prendre soin.

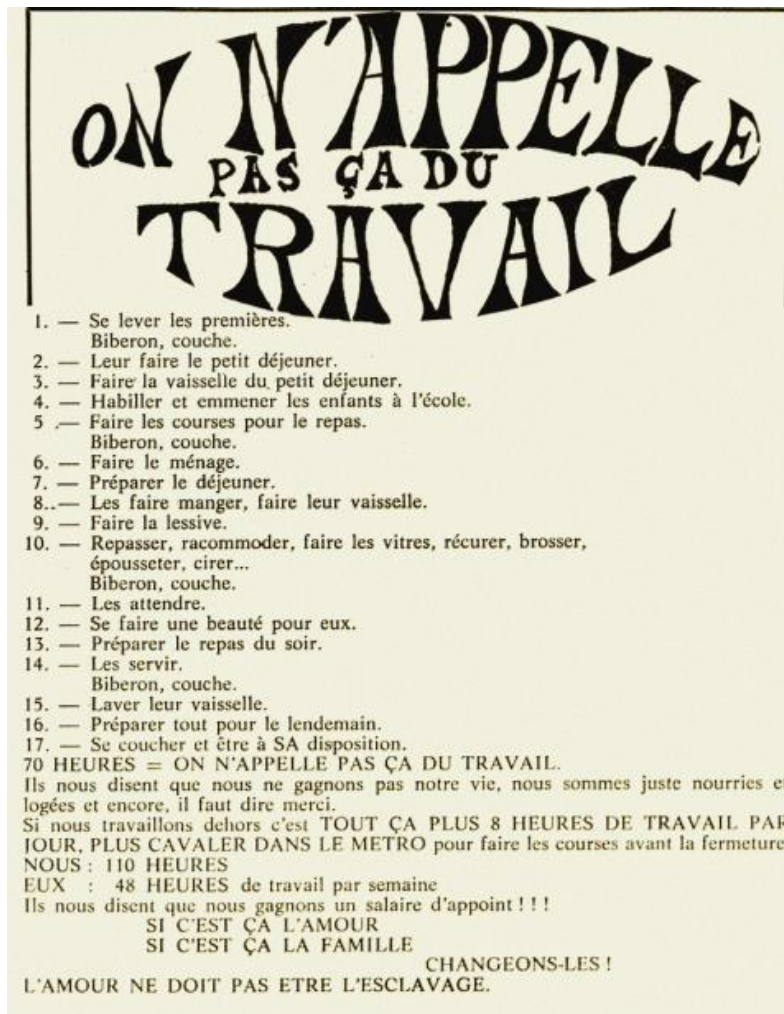
Ces multiples actions, le plus souvent invisibles, rendent pourtant possible la production de richesse et participent donc à l'accumulation capitaliste sans être reconnues comme telles. Elles relèvent de ce qu'on appelle une **externalité positive** –soit un élément qui fait fonctionner le système capitaliste sans être officiellement pris en compte par celui-ci¹⁰.

***le travail salarié ET le travail domestique sont divisés sexuellement.** Or, puisque **cette division** s'inscrit dans les rapports sociaux de sexe décrits ci-dessus, elle **va de pair avec une hiérarchie** : la différence n'est pas neutre, elle place les uns et les autres à des places plus ou moins valorisées, plus ou moins (ou pas du tout) rémunérées, plus ou moins dépendantes de l'autre, etc. Autrement dit ce n'est pas une division des tâches négociée et complémentaire : **c'est un état de fait qui s'impose aux hommes comme aux femmes... mais à l'avantage des hommes** qui en bénéficient directement (confort quotidien, reconnaissance sociale et conjugale) et indirectement (possibilité concrète de se consacrer au travail salarié, donc de gagner en autonomie).

⁸ Cf le point 2 « Impacts de la division sexuelle du travail » et notamment la note de bas page n°25

⁹ « *L'ennemi principal 1. Economie politique du patriarcat.* », 1998 (1970), Syllepse.

¹⁰ Moulier-Boutang Yann, « Qu'est-ce qu'une externalité aujourd'hui », disponible sur <http://parisinnovationreview.com/article/aujourd'hui-quest-ce-quune-externalite> (dernière consultation le 23/2/18)



Publié dans *Le Torchon brûle*, n°1, 1971, p. 8 - Source BNF¹¹

b) Reproduction sociale

Ces réflexions nées dans les années 70 se sont prolongées dans les débats autour de la reproduction sociale¹². La reproduction sociale représente pour de nombreuses féministes un outil de dénonciation des inégalités de genre. Ce concept permet en effet de montrer comment l'organisation de la reproduction de la vie (au quotidien et à travers les générations) est définie selon les lieux et

¹¹ Affiche découverte au cœur de l'article de Mona GÉRARDIN-LAVERGE, « Performativité du langage et *empowerment* féministe », *Philonsorbonne* [En ligne], 11 | 2017, mis en ligne le 16 janvier 2017, consulté le 16 mai 2018. URL :

<http://journals.openedition.org/philonsorbonne/917> ; DOI : 10.4000/philonsorbonne.917

¹² Lasset Barbara et Brenner Johanna, « Gender and social reproduction ; historical perspectives », *Annual review of sociology*, VI 15, 1989, pp.382-383, consultable sur https://www.jstor.org/stable/2083231?seq=7#page_scan_tab_contents

les époques comme relevant du privé *ou* du public et a une influence majeure sur les relations entre hommes et femmes.

Un des apports essentiels de ces contributions théoriques est de mettre en lumière le fait que **la disponibilité de la force de travail, qu'elle soit celle des employé.e.s ou celle des ouvrie.è.r.e.s, dépend de l'organisation familiale** : ce ne sont pas deux mondes parallèles mais bien deux espaces étroitement interdépendants. L'exploitation des salarié.e.s s'appuie sur l'oppression des femmes au sein du foyer puisque c'est sur elles que reposent essentiellement les tâches ménagères. Cette responsabilité et cette division sexuelle du travail reproductif sont plus ou moins tacites ou officiellement encouragées par l'Etat. Comme c'était par exemple le cas aux Etats-Unis au cœur du siècle dernier, lorsque la société entière était structurée par une conception fordiste du travail caractérisée par « la production de masse, les heures de travail relativement réduites, les salaires élevés pour l'aristocratie ouvrière et la consommation de masse rendue possible par les revenus du 'soutien de famille masculin' »¹³

« Ce que Betty Friedman devait appeler la « mystique féminine » et que Peter Filene décrivit plus précisément comme une « mystique domestique » traversa la fin des années 1940, 1950 et 1960 : dans des dizaines de millions de logements de banlieue pavillonnaires, financés par des prêts immobiliers et meublés grâce au crédit, les hommes se voyaient comme des « propriétaires » et les femmes comme des « gestionnaires » de maison. Lorsque la nouvelle génération de féministes composée d'enfants issus de ces familles apparut, elle porta une revendication puissante : la fin de la division sexuelle du travail domestique. »¹⁴

Les discussions sont vives et toujours en cours entre chercheuses et militantes féministes quant à savoir comment exactement se joue cette relation de co-dépendance entre exploitation du travail salarié et oppression de genre. Ces débats doivent d'ailleurs intégrer une dimension supplémentaire sous peine de passer à côté d'un enjeu majeur : c'est l'oppression raciale. Celle-ci peut encore prendre la forme de l'esclavage¹⁵ mais, de façon générale, se renouvelle sans cesse et se fond littéralement dans le paysage, notamment via l'exploitation du travail domestique comme le rappelle par exemple Caroline Ibos¹⁶ :

« Le libéralisme s'est en effet attaché à exclure le travail domestique de la performance économique. Dissimulant dans les plis des arrangements privés l'importance cruciale du travail domestique pour le maintien du système dans son ensemble, il a conduit à ce que ce travail

¹³ Farris, Sara, « *Féministes de tous les pays, qui lave vos chaussettes ?* », Comment s'en sortir ? #1, 2015, disponible sur <https://commentssortir.org/numeros/numeros-parus/numero-1/> (dernière consultation le 21/3/18)

¹⁴ Hayden Dolores, op. cit.

¹⁵ Lire à propos des vies et des combats des esclaves noirs étasuniens le magnifique et terrible roman de Colson Whitehead, « *Underground Railroad* », Albin Michel, 2017.

¹⁶ Ibos Caroline, « *Encyclopédie critique du genre* », notice *Travail domestique/Domesticité*, dir. Juliette Rennes, 2016.

soit assumé gratuitement ou à moindre coût. C'est une des raisons pour lesquelles lorsqu'il est rémunéré il est souvent pris en charge par des femmes marginalisées, étrangères au groupe dominant. A l'échelle locale, ce phénomène est ancien, mais les migrations intercontinentales du 20^e siècle et la mondialisation économique contemporaine lui ont conféré une nouvelle dimension politique »

Le capitalisme pourrait-il seulement se passer de la domination masculine et de la racialisation de populations entières¹⁷ ? Comment expliquer de façon convaincante cette si étroite connivence ? **Analyser la reproduction sociale comme étant étroitement imbriquée à la production capitaliste demande de privilégier une « théorie unitaire » qui englobe l'exploitation des femmes, celle des personnes racisées et celle des salarié.e.s.**

De telles questions continuent à faire débat¹⁸ mais de notre point de vue les critiques les plus fertiles et pertinentes sur notre société sont bel et bien celles qui la considèrent dans sa globalité. Ce qui implique, concrètement, d'associer au maximum à l'analyse féministe un regard lucide sur les enjeux de races et une critique sévère des fonctionnements contemporains du capitalisme¹⁹.

2- Impacts de la division sexuelle du travail

***En ce qui concerne le travail salarié**, on trouve de multiples exemples concrets de discrimination au sein du monde ouvrier dans le livre de M. Maruani « Travail et emploi des femmes »²⁰. Elle y rappelle par exemple comment des emplois extrêmement proches dans les faits ont été définis comme plus ou moins qualifiés selon qu'ils sont considérés comme « masculin » ou « féminin ».

Elle stipule donc que **la division sociale et technique du travail recoupe la division sexuelle** en montrant comment les femmes se retrouvent majoritairement dans des emplois considérés comme peu qualifiés donc peu

¹⁷ Farris Sara, « *The intersectional conundrum and the Nation-State* », disponible à cette adresse <https://www.viewpointmag.com/2015/05/04/the-intersectional-conundrum-and-the-nation-state/> (dernière consultation le 21/3/18).

¹⁸ Lire par exemple le dossier « *Gender and Capitalism : debating Cinzia Arruzza's Remarks on gender* » du *Viewpoint Magazine*, disponible sur <https://www.viewpointmag.com/2015/05/04/gender-and-capitalism-debating-cinzia-arruzzas-remarks-on-gender/>

¹⁹ Pour Silvia Federici notamment il est devenu artificiel de lutter d'un côté contre les méfaits du patriarcat via les luttes féministes centrées sur les inégalités de genre et le droit des femmes en laissant à d'autres la question du capitalisme et du néolibéralisme ; lire « *Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail* », Période, avril 2014 (d'abord publié en anglais en 1999 puis en français dans *Genre, mondialisation et pauvreté*. Cahiers genre et développements n°3). Disponible sur <http://revueperiode.net/reproduction-et-lutte-feministe-dans-la-nouvelle-division-internationale-du-travail/>

²⁰ Margaret Maruani, « *Travail et emploi des femmes* », La Découverte, 2017 (5^e éd).

reconnus socialement et peu rémunérés (dans les livres de sociologie du travail des années 60 par exemple, les ouvriers qualifiés sont par définition des hommes, blancs...pas de traces ou presque de l'ouvrière, encore moins de l'ouvrière qualifiée, pas non plus d'analyse de son absence).

Ceci alors même que **des tâches moins qualifiées donc moins bien payées requièrent en fait toutes sortes de compétences** qu'il est confortable de penser comme étant « naturellement féminines » mais qui sont au fond des compétences acquises par les femmes sur le terrain auquel elles sont assignées : celui des tâches ménagères (savoir réaliser deux mouvements à la fois, dextérité, vivacité, etc...).

Ce que démontre une approche historique et sociologique genrée des parcours professionnels c'est que l'exploitation vécue par les femmes dans le travail salarié n'est pas une exploitation similaire à celles des hommes mais qui serait simplement plus forte : c'est une exploitation spécifique, liée à leur sexe, ou plutôt à ce que la société associe à leur sexe et leur impose en tant que femmes : **la domination masculine et l'exploitation capitaliste se recourent et se nourrissent mutuellement** (en ce sens, elles sont donc « co-extensives »²¹).

***Sur le terrain du travail domestique ensuite**, la grande majorité des femmes a toujours travaillé, y compris en dehors de la maison, ne fût-ce que parce que c'était indispensable à l'économie familiale. On pense par exemple aux agricultrices qui travaillent, ici et ailleurs dans le monde, avec ou sans leur mari et très souvent sans que leur apport ne soit reconnu et rémunéré²². Par ailleurs, depuis 50 ans, le renouvellement de la population active a été assuré notamment par les femmes et la tertiarisation²³ de l'emploi.

Mais **ce sont les femmes qui ont géré et continuent de gérer l'essentiel des tâches ménagères et de care, y compris quand leur temps de travail salarié est équivalent à celui du compagnon**. En France en 2010, le travail domestique considéré dans sa version restreinte (c'est-à-dire n'incluant ni les jeux avec les enfants ni le bricolage mais bien la cuisine, la vaisselle, le rangement, le soin maternel aux enfants et aux personnes dépendantes, conduire, accompagner les enfants ou autre personne) représentait en moyenne

²¹ Kergoat, Danièle, « *Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux* », dans « Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination », dir. Elsa Dorlin, 2009.

²² Selon Oxfam (https://www.oxfammagasinsdumonde.be/blog/2011/12/28/lagriculture-au-feminin-une-question-de-reconnaissance/#.WrjWZX86_IU) qui cite l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation, les femmes sont responsables de 50% de la production mondiale (et souvent de nettement plus dans les pays du Sud). En France, elles ont été fort longtemps « femmes d'agriculteurs » pour les études statistiques et, selon les époques, considérées comme actives ou non.

²³ La tertiarisation de l'emploi signifie que le travail s'est majoritairement déplacé de l'industrie et la production de biens vers les services –tels l'horeca, l'aide aux personnes, le loisir- dont la production n'est pas matérielle.

20h32 minutes pour une femme contre 8h38 à leur conjoint²⁴. Les données chiffrées montrent aussi qu'il y a bien une évolution vers un partage plus équitable de ces tâches...mais si lente qu'on en devine la fragilité²⁵.

Cet état de fait, ce déséquilibre signifie in fine moins de temps libre mais aussi moins de possibilité en termes d'emploi, donc en termes d'autonomie financière, pour les femmes.

C'est notamment à partir de telles analyses des inégalités devant les tâches ménagères et les activités de soin aux proches qu'une réflexion et des propositions de réduction collective du temps de travail peuvent s'amorcer. C'est le cas par exemple en Belgique du côté des Femmes Prévoyantes Socialistes²⁶. Car « *la redistribution de ce travail non payé entre les hommes et les femmes, par l'allègement des charges qui pèsent sur les femmes, favorise leur accès au travail payé et à l'indépendance économique, mais passe par un temps de travail réduit pour tous* »²⁷.

3- Le travail construit le genre (et en particulier les rapports sociaux) autant qu'il en découle

Les rapports sociaux entre femmes et hommes et la différence entre les sexes traversent les âges de la vie et les contextes. Ils prennent forme et s'entretiennent également dans la vie professionnelle. Ce qu'on y fait, les gestes qu'on y pose dans les interactions avec les autres, comme les émotions que nous y ressentons (et que nous acceptons ou pas de ressentir !), nous construisent une identité professionnelle mais une identité professionnelle sexuée : féminine ou masculine.

Toutes sortes d'études démontrent combien **les actions et même les sentiments qu'on éprouve dans le cadre du travail sont transformés par le travail en question**, sont le fruit d'une adaptation des femmes (et des hommes) à ce qui est attendu d'elles en fonction de leur sexe²⁸.

²⁴ Bonnet Carole, « *Atlas mondial des femmes. Les paradoxes de l'émancipation.* », Autrement, dir. Attamé Isabelle, Brugeilles Carole, Rault Wilfried, pp.66-67.

²⁵ Voir notamment les cartes du Monde diplomatique (<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/femmes-ecole-travail>) et les données de l'observatoire des inégalités français disponible sur https://www.inegalites.fr/L-inegale-repartition-des-taches-domestiques-entre-les-femmes-et-les-hommes?id_theme=22 (dernière consultation le 26/2/18).

²⁶ Gillet Julie, « *Vous reprendriez bien un peu de temps ? Pour une approche genrée de la réduction collective du temps de travail* », disponible sur : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/11/Analyse2017-RCTT-approche-genree.pdf>

²⁷ Méda Dominique « *Qu'est-ce que la richesse ?* », Flammarion, 1999, p 235.

²⁸ Les exemples qui suivent sont issus de la notice *Corps au travail* rédigée par Natalie Benelli dans « *L'encyclopédie critique du genre* », op.cit., pp.149-158.

Telle chirurgienne devra adopter un management non-autoritaire et arborer des marques visibles de féminité (rouge à lèvres, par exemple) pour rassurer sur son identité sexuelle, contrebalancer la forte connotation masculine de sa fonction dans l'hôpital et ainsi être acceptée par l'équipe qui l'entoure, essentiellement composée de femmes.

Les infirmières vont quant à elles développer ou renforcer une aptitude à la compassion envers leurs patient.e.s (« à la sensibilité au malheur de l'autre ») qui leur permet de maintenir du sens à leur métier malgré les contraintes institutionnelles de plus en plus lourdes et met en même temps à distance leur propre souffrance. Cette sensibilité « typiquement féminine »²⁹ n'est donc pas simplement spontanée ou naturelle mais fait partie des stratégies auxquelles elles ont recours pour tenir leur place.

Un dernier exemple est issu du monde du nettoyage où les hommes sont minoritaires mais se distinguent des femmes en assumant -et s'appropriant par la même occasion- le travail sur échafaudage considéré comme marqueur de virilité et... mieux rémunéré que le travail dans les bureaux.

Ce qu'on observe c'est que c'est comme si on devait jouer un rôle, agir de la façon qui est attendue de notre sexe. Tenter au maximum de correspondre physiquement aux idéaux de masculinité ou de féminité et pour cela agir comme si c'était naturel (cf. chirurgienne, infirmières) alors qu'il s'agit de constructions sociales. Risquer à tout moment de se (voir) refuser telle ou telle orientation professionnelle parce que ce corps n'y a pas sa place (ce fut le cas longtemps des femmes dans la médecine spécialisée, par exemple).

Or en jouant ces rôles conformes aux stéréotypes liés à leur genre, hommes et femmes limitent leurs propres possibilités de développement (voire d'épanouissement), participent au maintien d'une différenciation des corps et de la distribution des places qui l'accompagne (un tel corps est légitime à telle place tandis qu'un autre pas) et entretiennent malgré elles.eux les rapports sociaux de sexe. Avec cette constante : *« la construction de la différence sexuée au travail se fait le plus souvent aux détriment des femmes, que ce soit dans les métiers majoritairement féminins, masculins ou mixtes ».*

²⁹ Que la chercheuse Pascale Molinier appelle muliérité pour l'opposer à la notion de virilité.

Conclusion

Les critiques exprimées depuis le 19^e siècle par différents mouvements de femmes sur la division sexuelle du travail et ses conséquences restent d'une actualité brûlante. Certes, les réalités vécues par les femmes varient au fil du temps et selon les zones du monde où se porte le regard mais la domination masculine, en interaction étroite avec les rapports de force entre classes sociales qui se jouent sur le terrain du salariat, continue de s'incarner notamment à travers les places qu'hommes et femmes peuvent ou non occuper dans le monde du travail et par conséquent à travers la façon dont sont ou pas reconnues et rémunérées leurs productions respectives (qu'elles soient matérielles ou immatérielles).

Découvrir ou approfondir ces analyses constitue à nos yeux une étape fort importante dans la perspective d'une lecture critique de nos propres rapports au travail, de nos trajectoires professionnelles ainsi que du contexte politique et social qui les rendent possibles.

Les analyses qu'on a présentées rapidement ici dénoncent les inégalités de genre liées à la division sexuelle du travail et à la façon dont elle participe à façonner les individus et donc à limiter les formes de vie (et de travail) auxquelles nous avons accès. Mais avant tout elles **rappellent que les choses se passent ainsi mais pourraient se passer autrement**. Elles **sont donc des outils pour questionner nos réalités** en déjouant à la fois la naturalisation de processus ou de situations qui sont en fait le produit d'une construction sociale et les logiques culpabilisatrices propres à l'état social actif³⁰.

Si ce regard critique porté sur nos propres conditions de vie (au travail) n'a pas le pouvoir de transformer celles-ci d'un instant à l'autre, il offre sans aucun doute à celles et ceux qui la mène :

- un soutien dans leurs tentatives et leurs désirs plus ou moins conscientisés *d'émancipation*, autrement dit *de résistance* à ce qui limite leurs possibilités de choix, à ce qui les assigne à telle ou telle place,
- des arguments pour se positionner clairement, individuellement et/ou en tant que groupe, par rapport aux propos d'un.e amie, aux demandes d'un compagnon, à des mesures politiques.

³⁰ René Begon et Emilie De Dekker, « *Les femmes et les mesures restrictives concernant le chômage : histoire de domination et perspective d'émancipation* », Etude CVFE, 2016, disponible sur notre site internet à cette adresse : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep2016-etude-rb-edd-femmes-chomage-exclusions.pdf>

Apports féministes à la critique du travail

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.



LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL :
COMMENT LE TEMPS PARTIEL ET DES SEGREGATIONS PERSISTANTES
CONTINUENT DE NOURRIR LES INÉGALITÉS DE GENRE

Par Roger Herla



<http://www.larevolutiontranquille.ca/medias/f-leblond-1-g.jpg>

En termes de travail salarié, la situation des femmes a beaucoup évolué depuis cinquante ans. Des transformations majeures ont vu le jour sans que certaines inégalités et discriminations ne disparaissent pour autant. Cette analyse esquisse un portrait du rapport entre les femmes et le travail salarié en Belgique et dans les pays environnants.

Nous espérons contribuer à une prise de recul critique et à une déconstruction des stéréotypes de genre liés au travail par les différentes personnes pour qui l'emploi est un enjeu majeur : en particulier les femmes qui sont confrontées au chômage et aux pressions à la réinsertion socio-professionnelle et les intervenant.e.s qui les accompagnent, dans différents contextes, sur ce chemin sinueux.

De spectaculaires avancées...

a) Féminisation du salariat

Les luttes des femmes des années 60 et 70 combinées notamment à leur réussite scolaire et à la tertiarisation du marché du travail ont débouché sur leur arrivée massive au sein du salariat. Pour rappel, la tertiarisation correspond à la multiplication des « métiers de services », terme qui « désigne toute activité professionnelle orientée vers la production de biens immatériels plutôt que d'objets tangibles, et impliquant des interactions – directes ou indirectes – entre les salarié·e·s et les bénéficiaires ou destinataires de leur travail ».¹

Entre 1980 et 2016, le taux d'activité féminine n'a cessé d'augmenter. Et le changement majeur pour les femmes n'est pas tant le travail –puisqu'elles ont toujours travaillé– que le salariat. Celui-ci a progressé en même temps que l'activité féminine rémunérée. Pour les femmes, il a représenté un gain en autonomie économique et familiale par rapport à la situation de « femme de » (commerçant, artisan, agriculteur) qui dominait précédemment.

b) Homogénéisation des carrières

Un deuxième élément est à souligner : il concerne les modifications des comportements des femmes dans leur rapport à l'activité salariée. Et la relative homogénéisation des parcours professionnels entre hommes et femmes qui en découle.

Les femmes, qui ont à la fois accompagné et créé ce renouvellement de l'emploi via le salariat tertiaire ces dernières décennies, sont notamment des mères de familles. Et contrairement aux habitudes en vigueur en Occident lors de la première moitié du 20^e siècle, les mères n'interrompent plus leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants. « La féminisation de la population active est due, dans une large mesure, aux transformations des comportements d'activité des femmes en âge d'avoir et d'élever des enfants »². L'heure est au cumul des rôles de mère et de travailleuse salariée. 87% des mères sont salariées en France et les femmes âgées entre 25 et 49 ans y sont proportionnellement les plus actives. Ce n'est qu'à partir du troisième enfant qu'on observe un basculement : le retrait des mères par rapport au marché du travail.

Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les comportements des hommes et des femmes qui se sont rapprochés : les femmes du sud comme du nord de l'Europe ont transformé leur rapport à l'emploi pour privilégier des carrières continues.

¹ Le Feuvre Nicky, Benelli Natalie, et Rey Séverine. « Relationnels, les métiers de service ? », Nouvelles Questions Féministes, vol. 31, no. 2, 2012, pp. 4-12.

² Maruani Margaret, « Travail et emploi des femmes », La Découverte, 2017 (5^e éd), p.15.

...sur fond d'inégalités persistantes

a) Ségrégations

Ces remarquables changements cohabitent cependant avec une stagnation à deux niveaux au moins :

*On parle de **ségrégation verticale** –ou de plafond de verre- pour désigner les difficultés ou l'impossibilité pour les femmes d'accéder à des postes à responsabilité. Situation qui reste bien réelle même si on observe une évolution non-négligeable depuis les années 1980. Par exemple, en France en 2013, « la probabilité qu'un homme en emploi occupe une profession 'supérieure' plutôt qu'un autre emploi (était) de 1,5 fois celle d'une femme, contre 1,7 fois en 2003 et 2,8 fois en 1982 »³.

Cette amélioration reste fragile et n'a rien d'inéluctable comme l'illustre l'exemple de notre Région. En effet, en Wallonie, en 2015, 70% des dirigeants et cadres supérieurs étaient des hommes et les données récentes ne prêtent pas à l'optimisme puisque, alors que la situation se transformait petit à petit, l'iweps a constaté tout récemment que « la présence des femmes dans les postes à responsabilité est en diminution au cours de ces dernières années »⁴. A diplôme et expérience égaux, une femme a donc aujourd'hui encore nettement moins de chance d'accéder à un poste de cadre et encore moins à la direction. Sans même parler de postes à responsabilité, cette assignation plus ou moins tacite à des emplois socialement (et financièrement) moins valorisés que ceux des hommes se reflète également dans le monde scolaire où 95% de femmes enseignent dans le maternel mais moins d'un quart dans le supérieur⁵.

*La **ségrégation horizontale**, elle, traduit le fait que de nombreux métiers et emplois restent réservés aux femmes... ou aux hommes. « Alors que 48 % de l'ensemble des emplois sont occupés par des femmes en 2013, cette part est de 55 % dans le tertiaire, un peu moins de 30 % dans l'industrie et l'agriculture et guère plus de 10 % dans la construction »⁶.

Cette limitation de la liberté de mouvement et de choix -purement culturelle mais trop souvent considérée comme inévitable car liée à de supposées différences de nature entre hommes et femmes- s'impose en effet également

³ Claude Minni, « Femmes et hommes sur le marché du travail : les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents », DARES-Etudes et statistiques, 2015, disponible à cette adresse <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-017.pdf> (consulté pour la dernière fois le 8/5/18)

⁴ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (iweps), Photographie statistique, 7/7/2017.

⁵ Poser ces constats ne doit pas nous empêcher, par ailleurs, de critiquer les hiérarchies plus ou moins tacites entre les métiers. Pourquoi le travail d'éducation mené dans l'enseignement primaire, par exemple, devrait-il continuer d'être moins rémunéré que celui des professeurs du secondaire supérieur ?

⁶ Amine Chamkhi, Fabien Toutlemonde, « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », DARES-Etudes et publications, 11/2015, disponible à l'adresse : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-082.pdf> (et consulté la dernière fois le 8/05/2018).

aux hommes mais les assignations sont plus marquées et pénalisantes pour les femmes. Ainsi, 53% des femmes exercent dans les 5 secteurs les plus féminisés (le psycho-social, l'enseignement primaire, la fonction publique, le commerce et les services directs aux particuliers comme par exemple l'aide ménagère ou le soin aux personnes) contre 35% des hommes dans les 5 secteurs les plus masculinisés. Et pour illustrer la constance de ces réalités, soulignons que les 6 métiers les plus féminisés en 1962 le restent en 2017⁷. La ségrégation horizontale varie nettement selon les niveaux de diplôme : elle est plus marquée pour les personnes les moins diplômées⁸.

Il est important de noter que ces deux phénomènes peuvent être renforcés par d'autres facteurs, tel que le temps partiel. Celui-ci vient ajouter l'enfermement dans un statut professionnel souvent inconfortable et imposé, aux frontières invisibles mais bien réelles qu'imposent les ségrégations verticales et horizontales dont on vient de parler.

b) Temps partiel non-choisi

Le temps partiel s'est développé fortement dans des emplois à la fois peu qualifiés et fortement féminisés : ouvrier.e.s du nettoyage, aide à la personne, caissier.e.s, assistantes maternelles, femmes de ménage : on parle de *bas* ou de *très bas* salaire. Dans les faits, le développement du temps partiel a donc créé des poches de pauvreté féminine. Notamment parce que dans de nombreux cas, le salaire-horaire d'un temps partiel est inférieur à un salaire-horaire à temps plein pour la même tâche. C'est à une véritable dynamique d'appauvrissement et/ou de précarisation des femmes qu'on a assisté avec l'avènement et le développement des formes dominantes de travail à temps partiel depuis les années 1980. Résultat : en Europe aujourd'hui, dans leur grande majorité, **les salarié.e.s pauvres sont des femmes.**

Pour saisir combien cette réalité touche différemment hommes et femmes, un chiffre éloquent suffit : en 2015, le temps partiel concernait 43% des femmes salariées en Belgique contre 10% des hommes⁹.

Bien sûr, ne pas travailler à temps plein peut théoriquement constituer une option intéressante en fonction des époques de vie, des situations personnelles et familiales ainsi que de la présence de services publics adaptés (qui permettent ou non d'assumer une baisse de revenus). Dans les cas où de tels choix sont posés, certain.e.s préfèrent parler de « **travail à temps réduit** »¹⁰.

Car dans les faits, les études montrent que seuls 22% des femmes - notamment des mères de familles - « choisissent » effectivement de travailler à temps partiel¹¹. La majorité des femmes concernées se voient proposer des emplois

⁷ Margaret Maruani, op.cit., p.34 et sv.

⁸ Claude Minni, op.cit.

⁹ Iweps, op. cit.

¹⁰ Maruani Margaret, op. cit., p.85.

¹¹ Ce choix n'étant jamais libre dans l'absolu puisque se jouant toujours dans un contexte plus ou moins contraignant.

créés comme tels : des emplois partiels. Il s'agit donc de **temps partiel contraint**. Dont les horaires imposent d'ailleurs fort souvent une flexibilité importante de la part des salarié.e.s, comme c'est le cas notamment pour les métiers hyper-féminisés d'aides ménagères, d'employées de l'horeca, de la grande distribution ou du nettoyage. En Belgique, le gouvernement de Charles Michel soutient d'ailleurs la création de flexi-jobs dans plusieurs de ces domaines professionnels¹². Et les femmes acceptent ces « petits boulots » sous la pression du chômage. En espérant trouver à court terme un emploi à temps plein dont l'horaire soit moins variable et dont la rémunération ne soit pas, elle aussi, partielle. En effet, « une femme qui travaille à temps partiel dans l'industrie et les services marchands, l'enseignement, le secteur de la santé et le secteur socio-culturel gagne en moyenne 17% de moins par heure qu'un homme travaillant à temps plein, 13% de moins qu'une femme travaillant à temps plein et 2% de moins qu'un homme travaillant à temps partiel »¹³.

Ce que rappelle Margaret Maruani, c'est que les différentes configurations de « travail à temps réduit » -telles que la pré-retraite, ou la réduction collective du temps de travail- sont en fait très proches, concrètement, de l'emploi à temps partiel. Pourtant, les différents statuts de l'emploi sont utilisés comme moyen de justifier des niveaux de qualification et donc des rémunérations différentes...pour des jobs équivalents : c'est le cas par exemple quand une caissière en CDI à temps plein est mieux payée à l'heure qu'une collègue à temps partiel. En conclusion, force est de constater que l'emploi à temps partiel « demeure {socialement} une forme d'emploi mineure, spécifiquement féminine (...). Et le temps n'a rien à voir à l'affaire : c'est du statut social d'une forme d'emploi féminine dont il s'agit »¹⁴.

c) Salaires et pensions : des inégalités tenaces

Les femmes gagnent moins que les hommes même si l'écart entre les revenus des uns et des autres tend à diminuer depuis 50 ans. Les raisons de cette inégalité sont multiples et les recherches dans ce domaine n'ont pas encore tout expliqué. Toutefois, ce qui est clair aujourd'hui, c'est que cette différence de rémunération est liée à la fois :

*) au temps partiel non-choisi puisque, comme le démontrent les études, « **l'emploi à temps partiel vient réduire très significativement les possibilités de carrière, de promotion, de meilleure rémunération** et donc de bon niveau quant aux futurs revenus de retraite »¹⁵

¹² Lire par exemple, sur le site de la rtbf l'interview de Myriam Delmée, vice-présidente du SETca, le Syndicat des employés et cadres de Belgique pour la FGTB :

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_flexi-jobs-dans-le-commerce-les-employeurs-sont-de-nouveau-servis-par-le-gouvernement?id=9669760 (consulté le 16/5/18).

¹³ Hildegard Van Hove, Dietert De Vos, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes / Service Public Fédéral *Emploi, travail et concertation sociale*, p.63. Disponible à cette adresse : (dernière consultation le 15/5/18) <http://statbel.fgov.be/sites/default/files/2017-12/Rapport%20Ecart%20salarial%202017.pdf>

¹⁴ Maruani Margaret, op. cit., p.94.

¹⁵ Claire Gavray, « Femmes et hommes : bientôt égaux face à la pension ? », Barricade, 2016, disponible à cette adresse

*) aux **ségrégations** que nous avons également présentées qui ont notamment pour conséquences :

-que les femmes occupent majoritairement des emplois dans les métiers moins qualifiés, donc moins bien payés ; c'est ce qu'on appelle l'écart salarial interprofessionnel¹⁶,

-que les femmes occupent la plupart des postes moins rémunérés au sein d'un même métier : c'est « l'écart salarial intraprofessionnel expliqué par la structure de l'emploi par genre au sein de chaque métier »¹⁷ (par exemple un ouvrier qualifié est nettement mieux rémunéré qu'une ouvrière non-qualifiée dans le même domaine).

Cette situation est si ancrée qu'en Europe, les pays où l'emploi des femmes est le plus développé sont en fait ceux où l'écart entre leurs salaires et ceux des hommes sont les plus élevés, « précisément parce que, proportionnellement, les femmes actives peu diplômées, dont les rémunérations sont en moyenne moins élevées, sont les plus nombreuses »¹⁸.

*) au fait qu'il existe une discrimination de base, une sorte de résidu tenace du passé : c'est l'écart salarial intraprofessionnel non expliqué. On peut faire l'hypothèse avec Margaret Maruani qu'il est au moins en partie lié au fait qu'une rémunération d'homme a été longtemps évaluée en fonction de la valeur de son travail et des besoins de sa famille (**salaire familial**) entière tandis que la rémunération de la femme était calculée en partant du principe qu'un homme était de toute façon présent pour la nourrir : son salaire était donc un **salaire d'appoint** proportionnel à ses besoins personnels, supposés inférieurs à ceux d'un homme¹⁹. Le développement depuis les années 1980 du temps partiel et par conséquent de rémunérations insuffisantes pour vivre dans la dignité peut être vu comme une façon tacite de maintenir des salaires d'appoint²⁰.

*Le Rapport 2017 sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes en Belgique*²¹ apporte des nuances et compléments d'informations pertinents sur les questions d'inégalités expliquées ou non :

« La partie expliquée {de l'écart salarial entre femmes et hommes} englobe entre autres la forte influence des différentes positions des hommes et des femmes sur le marché du travail, comme la forte présence des femmes dans des secteurs moins rémunérateurs ou leur plus petite ancienneté sur le marché du travail. Il s'agit de différences qui peuvent être constatées objectivement. Cependant,

http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2016_femmes_et_hommes_bientot_egaux_face_a_la_pension.pdf (dernière consultation le 15/5/18).

¹⁶ Amine Chamkhi, Fabien Toutlemonde, op.cit.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Hildegard Van Hove, Dietert De Vos, op.cit., p.67.

¹⁹ Margaret Maruani, op.cit., p.50.

²⁰ Rachel Silvera, "Retour sur le salaire d'appoint", Document de travail du réseau MAGE (MArché du travail et GENre), 2013. Disponible à cette adresse :

www.apses.org/IMG/doc/RSSalappoint.doc (consulté le 18/05/18).

²¹ Hildegard Van Hove, Dietert De Vos, op.cit., pp.56-57.

cela ne signifie pas qu'elles {soient} légitimes : si les jeunes filles sont systématiquement orientées vers des formations présentant moins d'opportunités de travail, ou si les femmes n'ont parfois pas d'autres choix que de travailler à temps partiel ou dans des secteurs moins attrayants, ceci peut expliquer l'écart salarial, mais ça ne le rend pas légitime pour autant. »

« (...), la partie expliquée de l'écart salarial contient également des éléments de discrimination. Lorsque, par exemple, une femme, parce qu'elle a des enfants, voit ses chances de promotion réduites (parce qu'on suppose qu'elle est moins disponible) alors qu'un homme voit justement ses chances augmenter (parce que l'on suppose qu'il a atteint une certaine maturité), cela engendre des différences de salaire explicables qui font suite à une discrimination. »

« Il reste en outre la partie inexpliquée de l'écart salarial : même en ayant les mêmes caractéristiques que les hommes, les femmes gagnent moins. C'est-à-dire qu'une femme ayant la même ancienneté, le même âge, travaillant dans le même secteur, avec la même profession et le même niveau de diplôme qu'un homme gagnera en moyenne moins que celui-ci »

Le (non-)choix du temps partiel et les inégalités de salaire ont évidemment des répercussions directes sur les conditions de pension des femmes. D'autres éléments viennent d'ailleurs souvent s'ajouter qui pèsent eux aussi négativement sur les revenus dont elles bénéficient après-carrière : en particulier un taux de chômage plus élevé et les pressions, liées aux stéréotypes de genre, qui poussent les femmes à interrompre plus souvent que les hommes leur carrière pour prendre soin de proches.

Concrètement, en 2017, les femmes représentent deux tiers des 20% de pensionné.e.s vivant sous le seuil de pauvreté²² et bénéficient en moyenne d'une pension inférieure de 34% à celle d'un homme²³. Dans le cas de carrières complètes en tant que salarié.es, l'écart de pension moyen atteint actuellement les 40%²⁴.

De plus, puisqu'elles cumulent un nombre d'années de travail rémunéré inférieur aux hommes tout en bénéficiant de moindres rémunérations et protections (avantages extra-légaux du type fonds de pension²⁵), la prépension constitue

²² Seuil évalué à 60% du salaire médian en Belgique.

²³ Kim De Witte, « L'écart des pensions entre hommes et femmes et 'les clés de l'émancipation' », étude pour le PVDA (versant flamand du PTB), publiée le 15/03/18. Disponible à cette adresse : <https://ptb.be/articles/l-ecart-des-pensions-entre-hommes-et-femmes-et-les-cles-de-l-emancipation> (consulté le 17/05/18).

²⁴ Dominique Berns, « Pensions : l'égalité hommes-femmes, qui s'en soucie ? », Le Soir Plus, 28/03/18. Disponible à cette adresse : <http://plus.lesoir.be/148042/article/2018-03-28/pensions-legalite-hommes-femmes-qui-sen-soucie> (consulté le 17/05/18).

²⁵ « Alors que 45% des hommes ont droit à une pension du deuxième pilier {c'est-à-dire à charge de l'employeur qui épargne pour ses travailleurs.euses}, ce n'est le cas que pour à

plus rarement une option pour les femmes qui se voient contraintes de prolonger leur carrière... dans des métiers dont la pénibilité tarde à être reconnue²⁶.

En résumé, « les hommes prennent aujourd’hui souvent leur pension plus rapidement, plus souvent après une carrière complète ou assimilée et dans de meilleures conditions financières que les femmes »²⁷.

On perçoit bien, dans ces conditions, l’importance des réformes des pensions menées par les gouvernements fédéraux successifs depuis le début des années 2010. Ayant pour objectif principal et officiel de prendre en compte le « vieillissement de la population » et les transformations de la famille (divorces, cohabitation légale, ...), ces réformes ne s’attaquent que de façon marginale aux inégalités de genre face au travail. Globalement, les mesures prises ou à venir renforcent même les écarts entre riches et pauvres, comme entre hommes et femmes.

C’est pourquoi les luttes sociales en cours dans ce domaine²⁸ sont si urgentes et pertinentes pour, d’un côté, continuer de privilégier une pension solidaire basée sur la redistribution plutôt que des formules d’épargne individualisées et injustes et, de l’autre, garantir aux personnes les plus vulnérables du point de vue de l’emploi -dont une majorité de femmes- une pension qui protège de la pauvreté.

d) Des inégalités qui se renforcent aussi entre femmes

Les analyses statistiques wallonne et française se rejoignent également sur un dernier constat important : « *entre femmes l’écart se creuse et les inégalités se renforcent* »²⁹. Elles constatent un double mouvement de fond. D’une part, même si cette dynamique semble actuellement se fragiliser en Wallonie, il y a indéniablement plus de femmes cadres qu’au 20^e siècle³⁰. Celles-là parviennent donc à s’appuyer sur leur réussite scolaire pour bénéficier d’un emploi qualifié et désiré, un certain nombre d’entre elles accédant à des postes

peine 18% des femmes. Chez les nouveaux pensionnés, cette inégalité entre sexes reste tout aussi prononcée : les hommes ont droit à une pension du deuxième pilier deux fois plus souvent que les femmes. », Atlas des pensions 2010, SPF Sécurité Sociale, p.87. Disponible à cette adresse : <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/atlas-des-pensions-2010-fr.pdf> (consulté le 17/5/18).

²⁶ L’élargissement de la notion de pénibilité est un des enjeux fondamentaux pour les femmes de la réforme des pensions en train d’être menée en Belgique, comme l’explique par exemple Noémie Emmanuel, « *Une réforme des pensions : à quel prix pour les femmes ?* », Analyse de Vie Féminine, 10/2016. Disponible à cette adresse : http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/2016_analyse_reforme_des_pensions.pdf (consulté le 15/5/18).

²⁷ Claire Gavray, op.cit.

²⁸ Pascal Lorent, « Réforme des pensions : depuis 2014, toute la palette syndicale y est passée », Le Soir Plus, 16/5/18. Disponible à cette adresse : <http://plus.lesoir.be/156978/article/2018-05-16/reforme-des-pensions-depuis-2014-toute-la-palette-syndicale-y-est-passee> (consulté le 17/5/18)

²⁹ Maruani Margaret, op. cit., p.39.

³⁰ Actuellement, près de 40% des cadres en France sont des femmes (ce qui est loin encore de correspondre à la proportion de diplômées susceptibles d’obtenir ces jobs).

traditionnellement occupés par des hommes. Les ségrégations existent donc mais ne sont pas pour autant complètement figées.

Et d'autre part, comme nous venons de l'aborder avec la problématique du temps partiel, ces vingt dernières années ont vu grandir le nombre de femmes occupant des postes d'exécution déqualifiés et mal rémunérés.

On constate « un écart croissant entre, d'un côté, un marché du travail confortable, avec ses salaires élevés et ses avantages, et, de l'autre côté, les emplois à temps partiel moins intéressants qui offrent également peu de perspectives. Or, dans ce marché du travail à deux vitesses, les femmes sont fortement surreprésentées dans la deuxième catégorie d'emplois. »³¹

Ainsi, en Wallonie en 2015, un tiers des femmes avait un job peu ou pas qualifié. Ce qui mène le fort sérieux Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, qu'on ne peut soupçonner de féminisme enflammé, à des propos teintés d'amertume auxquels nous ne pouvons qu'adhérer.

« Ces résultats mettent en évidence le poids des inégalités au sein du marché du travail et la persistance du plafond de verre (absence des femmes au sommet de la hiérarchie des entreprises). Peut-on encore raisonnablement se réjouir de la présence toujours plus importante des femmes sur le marché du travail, de la baisse du taux de chômage ces dernières années chez les femmes, de la diminution de la part de femmes inactives en Wallonie... lorsque l'on constate parallèlement que l'insertion des femmes dans l'emploi se fait principalement dans des postes faiblement qualifiés, dans des temps partiels non choisis (pas d'emploi à temps plein offert) et sous contraintes (familiales) et que la présence des femmes dans les postes à responsabilité est en diminution au cours de ces dernières années ? »³²

Conclusion

Nous pensons, dans la lignée d'un féminisme matérialiste³³, que le travail mérite d'être au cœur de nos critiques du monde social car, d'une part, , il organise la plupart de nos vies plus que toute autre contrainte sociale et, d'autre part, il est un théâtre où se joue une part non-négligeable des rapports de force entre hommes et femmes.

En pointant du doigt les avancées mesurables sur le plan du travail salarié nous voulons rappeler que les luttes intellectuelles et sociales menées ces dernières décennies portent des fruits.

³¹ Hildegard Van Hove, Dietert De Vos, op.cit.

³² Iweps, op. cit.

³³ Lire Roger Herla, « *Apports féministes à la critique du travail* », 05/18, disponible à cette adresse : http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep-2018-2-apports_feministes_a_la_critique_du_travail.pdf

Ce constat doit apporter de l'espoir et du courage aux femmes et à ceux qui les accompagnent dans leurs combats et soutiennent leurs revendications actuelles. Car les changements constatés, aussi positifs soient-ils (en termes de mentalité et surtout de possibilités *réelles* de choix), ne sont pas radicaux : on doit évidemment parler d'évolution et non de révolution. Les chiffres et phénomènes présentés plus haut montrent en effet que les inégalités restent bien présentes, les reculs toujours possibles et les sujets de lutte potentielle nombreux. Qui plus est dans un contexte socio-politique plus propice au démantèlement des droits du travail qu'à la protection des travailleuses à temps partiel.

De la diminution de ce temps partiel contraint (et donc d'un partage plus juste du temps de travail salarié global entre hommes et femmes) à la création par l'Etat de places d'accueil de qualité en suffisance pour les enfants et pour les autres personnes dépendantes, en passant par le soutien aux associations qui comme la nôtre forment des femmes à des métiers fortement masculinisés : en matière de revendications et de lutte sociale, nous n'avons que l'embarras du choix.

Les publics de l'éducation permanente et les professionne.le.s qui les entourent ont tout intérêt à accéder à ce type de données et à se les approprier. Elles permettent de mesurer quelles injustices et assignations persistent et, parmi celles-ci, de désigner ses propres priorités en termes de débat, de dénonciation et, en particulier en cette année électorale, de pression sur le monde politique à l'échelon communal... puis de vote.

Les femmes sur le marché du travail

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.



INEGALITES FEMMES-HOMMES FACE AU TRAVAIL : QUELLE RESPONSABILITE DE L'ECOLE ET DE L'ORIENTATION EN GENERAL ?

Par Roger Herla



Jane Mansfield High School Yearbook / pinterest.com

La façon dont nos sociétés envisagent le travail, et en particulier le marché du travail, entretient de fortes inégalités entre les sexes. Pour augmenter nos chances de comprendre les mécanismes de cette injustice, il nous semble pertinent de multiplier les angles d'approche. C'est pourquoi, après avoir posé notre regard sur certaines critiques féministes du travail¹ puis sur le rapport des femmes à l'emploi aujourd'hui², et après avoir abordé les conséquences des inégalités face au travail en aval de la carrière professionnelle, en particulier sur les pensions, nous allons à présent explorer ce qui se passe en amont du monde du travail. Plus précisément, nous nous intéresserons à la façon dont l'école et les logiques d'orientation qui la traversent influent sur les (possibilités de) choix des hommes et des femmes ainsi que sur leur rapport au travail et à la carrière.

¹ « Apports féministes à la critique du travail », 5/2018, disponible ici :

<http://www.cvfe.be/publications/analyse/roger-herla/apports-feministes-critique-travail>

² « Les femmes sur le marché du travail : comment le temps partiel et des ségrégations persistantes continuent de nourrir les inégalités de genre », 6/2018, disponible ici :

<http://www.cvfe.be/publications/analyse/roger-herla/femmes-marche-travail-comment-temps-partiel-segregations>

« On peut donc dire qu'au moment où le droit a supprimé tous les interdits qui empêchaient les femmes d'accéder à certains savoirs, à certaines formations et à certaines professions, c'est à l'intérieur même du système scolaire et universitaire que la croyance à la Différence des sexes devient opérante : la division par sexes se reproduit par la répartition des filles et des garçons dans les différentes options et filières qui les destinent à des métiers et à des professions différentes. »

Nicole Mosconi, « De la croyance à la Différence des sexes », p.108.

Constats

1.

« Le parcours scolaire des filles n'a pas cessé de s'améliorer depuis 50 ans. Dans les pays occidentaux, les filles affichent de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Elles réussissent mieux aux examens de fin de cycle secondaire et sont désormais plus nombreuses qu'eux à poursuivre des études supérieures et à en sortir diplômées »³. En Wallonie par exemple, 38% des femmes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre 31% des hommes. Et si on ne prend en considération que les personnes âgées entre 25 et 44 ans, la différence atteint les 12% (45% contre 33%)⁴.

Les filles réussissent donc mieux, redoublent moins, ... et ces diplômes les protègent presque autant du chômage que les garçons.

2.

Mais cette **révolution** dans la scolarité des filles n'empêche pas pour le moment l'augmentation des emplois peu qualifiés pour les femmes : c'est-à-dire dans des secteurs et métiers fortement féminisés.

Surtout, cette révolution s'accompagne d'une **reproduction** des mêmes « choix » d'étude. Donc d'une ségrégation forte entre filles et garçons. Dans le secondaire général, les filles continuent de privilégier les études littéraires ou la communication. Tandis que les garçons sont beaucoup plus nombreux que les filles en sciences, math, agriculture ou encore agronomie.

Et au niveau des études supérieures et universitaires, en Wallonie, bien que plus nombreuses à l'entrée et à la sortie de l'université, les jeunes femmes restent moins présentes sur le terrain des Doctorats⁵. Tandis qu'en France les filles réussissent mieux ou aussi bien que les garçons mais sont beaucoup moins

³ Moguérou Laure, « Atlas mondial des femmes. Les paradoxes de l'émancipation. », Autrement, dir. Attamé Isabelle, Brugeilles Carole, Rault Wilfried, pp.46-47.

⁴ Claire Dujardin, Christine Mainguet, « Egalité entre les femmes et les hommes. Photographie statistique. Enseignement », IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique), 2018.

⁵ Ibid, p.61.

nombreuses à passer les concours d'entrée dans les écoles prestigieuses ou à se lancer dans la recherche⁶.

L'examen de la réussite comparée des filles et des garçons, depuis le primaire jusqu'à l'entrée dans la vie active, illustre la persistance de parcours très différenciés entre filles et garçons. Ils se caractérisent tant par une moindre réussite scolaire des garçons que par une réussite scolaire des filles en trompe-l'œil puisque celles-ci s'orientent sur un nombre de filières plus limité et, à diplôme équivalent, s'insèrent moins bien en emploi⁷. C'est ainsi que sont alimentées les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, dont souffre notre pays.⁸

3.

Qu'elles aient été ou non orientées explicitement (notamment après avoir échoué lors d'évaluations), les filles se dirigent donc massivement vers certains secteurs de formation que les garçons fuient. Et inversement.

Nous en déduisons que l'institution scolaire ne se contente donc pas, comme le dénonçaient Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron⁹, « de prendre acte de différences qui lui préexistent »¹⁰. Non seulement l'école n'ouvre pas suffisamment les possibles pour chacun.e des élèves qui la fréquente mais les systèmes d'orientation en son cœur, qu'ils soient formels ou informels, jouent un rôle actif dans la reproduction de parcours scolaires bornés par les normes de genre.

4.

Les pressions normatives et les attentes sociales et familiales en termes de rôles à jouer concernent donc bien les garçons comme les filles. Et ce notamment dans le rapport aux apprentissages et au savoir. « Ainsi, dès le début de la scolarité apparaissent des traitements différenciés des filles et des garçons, principalement en lien avec l'autonomie, la communication et l'estime de soi des

⁶ Hélène Buisson-Fenet (dir.), « *École des filles, école des femmes. L'institution scolaire face aux parcours, normes et rôles professionnels sexués* », Bruxelles, De Boeck, coll. « Perspectives en éducation & formation », 2017, 266 p., ISBN : 978-2-8073-0567-0.

⁷ En Belgique, cette réalité est notamment marquée dans le domaine culturel et en particulier dans celui du cinéma : les filles sont plus nombreuses dans les écoles mais ne représentent que 25% des salariées.e.s de l'industrie cinématographique. Source : « Derrière l'écran...où sont les femmes ? », étude exploratoire soutenue par la FWB (2016) disponible à cette adresse : http://www.alteregales.be/wp-content/uploads/2017/05/AE2015-14_outil3.pdf

⁸ « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité. De l'école à l'enseignement supérieur », Ministère français de l'éducation nationale, 2016, p.4. Disponible sur http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/40/1/FetG_2016_542401.pdf (dernière consultation le 30/3/18)

⁹ Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, « *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Minuit, 1970.

¹⁰ Charlotte Nordmann, « *La Fabrique de l'impuissance 2. L'école, entre domination et émancipation.* », Amsterdam, 2007, p.42.

enfants. Ces inégalités scolaires seront par la suite renforcées au cours du cursus scolaire ultérieur »¹¹.

Car les attentes sociales sont nombreuses et les puissants stéréotypes de genre concernent chaque génération : les conseillers-ères d'orientation comme les professeur.e.s et les élèves. Tout le monde est susceptible de penser que tel « choix » d'étude conviendra mieux aux filles à cause de telle aptitude supposée, de telle caractéristique physique, ... « La preuve ? Les filles y sont déjà majoritaires, et d'ailleurs ça a toujours été comme ça. » Pour le formuler autrement, ça ne pose ni question, ni problème de participer à reproduire une situation qui est considérée comme « l'expression normale des différences de sexe »¹².

5.

La croyance dans une différence fondamentale entre les sexes qui se concrétiserait inévitablement dans des différences de besoins, de capacités ou de tâches n'est pas propre à l'école : socialement construite, elle traverse les différents contextes de vie et les institutions (famille, crèche¹³, monde du travail, espace public, ...). Il s'agit d'un phénomène qui s'auto-entretient avec une efficacité remarquable. Pour reprendre l'exemple auquel on s'intéresse ici, l'existence de formations considérées comme masculines et féminines « distille l'idée qu'hommes et femmes ont des qualités spécifiques qui les destinent à des emplois distincts »¹⁴.

6.

Deux phénomènes interdépendants méritent d'être présentés à ce stade : la socialisation de genre et la création des identités sexuées.

Par *socialisation de genre*, on entend un vaste ensemble d'actions, d'images, de mots, de représentations du monde dans lesquelles sont baignés les petits humains dès (avant) leur naissance et qui diffèrent selon que ceux/celles-ci sont biologiquement des filles ou des garçons. Ce qui varie, ce sont notamment la fréquence d'interactions, les pressions à l'indépendance ou à la dépendance, les comportements affectueux et de soin, etc.

Tandis que *l'identité sexuée* est la rencontre entre d'un côté l'intériorisation de ces normes sociales de masculinité et de féminité et, de l'autre, la manière dont

¹¹ Yann Miez, Véronique Rouyer, Alexis Le Blanc, « *La socialisation de genre et l'émergence des inégalités à l'école maternelle : le rôle de l'identité sexuée dans l'expérience scolaire des filles et des garçons* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 41/1 : Inégalité sociales et orientation, 2012.

¹² Françoise Vouillot, « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, vol. n° 18, no. 2, 2007, pp. 87-108. Disponible à cette adresse <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-87.htm> (dernière consultation 15/5/18).

¹³ Se référer à ce propos au travail de l'Association pour la Mixité et l'Égalité dans la Petite Enfance (AMEPE) : <https://amepe.net/>

¹⁴ Marie Duru-Bellat, « *L'école, premier vecteur de la ségrégation professionnelle ?* », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 15, no. 2, 2014, pp. 85-98.

chacun.e de nous s'approprié ces normes à *sa façon* et se construit en tant qu'être se considérant comme appartenant à l'un des deux sexes¹⁵.

Si la socialisation de genre commence avant même la scolarité et se joue *aussi* en dehors de l'école, si les normes avec lesquelles nous devons négocier pour former notre identité sexuée traversent bel et bien la société dans son ensemble, l'école n'en est pas moins un espace de vie primordial pour l'un et l'autre de ces phénomènes.

Les enfants y passent un temps très important¹⁶. Leur socialisation s'y nourrit car ils y acquièrent non seulement des diplômes mais aussi des attitudes et des croyances concernant « les disciplines, les métiers, et ce qu'il est légitime de viser » selon qu'on est une fille ou un garçon¹⁷. Et la mixité en fait un espace particulièrement crucial de recherche de reconnaissance et d'appartenance, et par conséquent de construction de son identité de fille ou de garçon¹⁸.

Analyse

1.

Dans un contexte où les filières scolaires (ou encore, pour les adultes, les parcours de formation) n'ont pas un impact comparable en termes de reconnaissance sociale et financière car elles sont à la fois sexuées et hiérarchisées, chaque choix qui est fait est un choix **à la fois personnel-identitaire** –au sens où il raconte quelque chose sur la façon dont la fille/le garçon se voit et s' imagine devenir- **et social** –parce qu'il raconte quelque chose sur ce que celles et ceux qui l'entourent voudraient (ou ne voudraient pas) le. la voir devenir et sur l'influence des représentations et récits dominants.

Notre analyse de genre des parcours scolaires et par conséquent du travail croise ici celui de la psychologie (sociale). La croyance dans une différence des sexes est partagée et le besoin d'être reconnu.e au sein même de ce système de différences et de hiérarchies est puissant chez la majorité des filles comme des garçons. L'enjeu identitaire est grand, tout particulièrement à l'adolescence.

On perçoit bien combien les choix posés dans le domaine des études le sont dans des marges de liberté limitées, notamment par son sexe. Et on devine combien les pressions au conformisme sont intenses et diversifiées.

2.

¹⁵ Yann Mieyaa, Véronique Rouyer, Alexis Le Blanc, « *La socialisation de genre et l'émergence des inégalités à l'école maternelle : le rôle de l'identité sexuée dans l'expérience scolaire des filles et des garçons* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 41/1 : Inégalité sociales et orientation, 2012.

¹⁶ Entre 920 et 1000 heures par an pour un élève de 15 ans selon cet article du Huffington Post : <https://www.huffingtonpost.fr/2015/11/24/eleves-francais-apprendre-lire-ecrire-compter-n-8636168.html> (consulté le 24/5/18).

¹⁷ Marie Duru-Bellat ; op.cit.

¹⁸ Pour celles et ceux qui se reconnaissent dans l'une de ces identités sexuées-là.

De ce point de vue, Marie Duru-Bellat¹⁹ introduit l'idée que les choix plus ou moins contraints de formation ne reflètent pas uniquement les pressions subies dans le milieu scolaire et/ou dans le cadre d'un parcours de formation (par exemple en réinsertion professionnelle). En effet, les jeunes posent des choix d'orientation qui tiennent compte pour une part non négligeable de ce qu'ils.elles savent et anticipent des conditions de travail et de vie familiale propre à leur sexe (partage des tâches domestiques et parentales inéquitables, difficultés à être reconnues et donc engagées dans certains métiers, ...). Le rôle de l'école dans la reproduction de parcours de formation différenciés entre femmes et hommes, et donc de conditions professionnelles inégalitaires, est important mais ne devrait pas être surestimé.

« Parler de « choix » n'implique donc pas qu'on ait affaire à des motivations ancrées au plus profond des psychologies, qu'il faudrait tenir pour acquises et respecter au nom de la liberté des individus... Il y a certes une dimension identitaire mais elle est forgée par la socialisation et de plus, il faut considérer qu'à la fois les caractéristiques du marché du travail et tous les messages transmis par la socialisation familiale, scolaire et médiatique fonctionnent comme des « rappels à l'ordre », pour convaincre les jeunes des deux sexes de faire des choix conformes. »²⁰

C'est pourquoi il faudrait mieux observer les unes **et** les autres pour comprendre « l'impact du système féminin/masculin sur les orientations des deux sexes »²¹. Sans cela, « on fait comme si le problème venait des filles, alors que c'est la question même des possibles qui se pose, quel que soit le sexe. »²²

Conclusion

Dans les faits, alors qu'elle devrait avoir pour but de faire disparaître les différences/inégalités entre filles et garçons, l'école participe elle aussi à construire des différences entre sexes qui vont se répercuter sur l'emploi des femmes. La division sexuée du travail se joue aussi à l'école.

Elle passe bien entendu par les contenus des enseignements qui au lieu de nourrir l'appétit de liberté et la capacité à la critique chez les membres d'une société forment plutôt ceux et celles-ci dans une optique adaptative et reproductive. C'est pourquoi ils ne permettent que trop rarement de prendre conscience du rôle joué par les femmes dans l'histoire ou encore de décrypter et

¹⁹ Marie Duru-Bellat, op.cit.

²⁰ Ibid.

²¹ Françoise Vouillot, op.cit.

²² Nassira Hedjerassi, Céline Avenel, "Orientation et formation au prisme du genre : présentation du dossier », *Éducation et socialisation* [En ligne], 42 | 2016, mis en ligne le 21 octobre 2016, consulté le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/edso/1811>

critiquer les rapports sociaux entre femmes et hommes sur lesquels reposent en partie nos sociétés²³.

Mais la division sexuée du travail passe également par la division sexuée des savoirs et des formations²⁴. Certes, la lutte contre les injustices dans l'accès aux postes à responsabilité des hommes et des femmes (ségrégation verticale) semble aujourd'hui très partagée. Mais la ségrégation horizontale, c'est-à-dire le fait que nos parcours scolaires puis professionnels soient fortement déterminés par notre sexe, est, pour sa part, bel et bien ancrée dans nos économies et compatible avec une vision essentialiste de l'égalité entre femmes et hommes, égalité alors perçue comme complémentarité : les différences de parcours entre filles et garçons sont précisément considérées comme des *différences* et non comme des *inégalités*²⁵.

A l'opposé de cette approche, nous proposons de considérer qu'un des rôles de l'éducation permanente est justement de continuer à considérer ces différences non comme le signe d'une inévitable et bienvenue complémentarité mais comme celui d'inégalités de choix inacceptables. Ce qui permet alors de déconstruire simultanément deux mythes complémentaires portant sur l'égalité **et** sur la différence : « les femmes n'ont pas conquis l'égalité réelle **et** c'est la croyance à la Différence des sexes et les normes de féminité/masculinité sur lesquelles elle s'appuie qui, structurellement, leur interdit d'y parvenir »²⁶.

Il s'agit donc, de nos places respectives (étudiant.e, parent, enseignant.e, intervenant.e en association, conseiller.ère d'orientation) de défendre et concrétiser une conception proactive et subversive de l'orientation qui participera à ouvrir aux jeunes des possibles, « sans que le sexe ne vienne limiter l'horizon »²⁷.

²³ Nicole Mosconi, « *De la croyance à la Différence des sexes* », L'Harmattan, 2016, p.103 et sv.

²⁴ Nicole Mosconi, *Éducation et socialisation* [En ligne], 42 | 2016, mis en ligne le 21 octobre 2016, consulté le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/edso/1811>

²⁵ Marie Duru-Bellat, op.cit.

²⁶ Nicole Mosconi, « *De la croyance...* », op.cit, p.268.

²⁷ Marie Duru-Bellat, op.cit.

Inégalités femmes-hommes face au travail : quelle responsabilité de l'école et de l'orientation en général ?

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.



DU SUD AU NORD, IMPACTS DE LA MONDIALISATION NEOLIBERALE SUR LE TRAVAIL DES FEMMES

Par Roger Herla



http://www.in-terre-actif.com/331/animation_maquiladora_le_travail_au_coton

A une époque où le monde entier (ou presque) est conquis par les logiques de libre-échange commercial et où les différentes régions et populations de la planète sont à la fois reliées et interdépendantes, une approche critique des conditions de travail des femmes et des hommes demande d'élargir au maximum notre regard. On ne peut pas comprendre le monde du travail et les inégalités qui le traversent et l'organisent sans prendre en considération les rapports sociaux (donc les rapports de force) entre hommes et femmes. Mais il est tout aussi nécessaire d'inclure dans cette analyse les dimensions de race¹, de classe sociale et de rapports entre Sud global et Nord global².

¹ Comme Jules Falquet le précise, la race est une construction sociale et mouvante : des femmes et des hommes peuvent subir des discriminations « raciales » en lien avec leur couleur de peau et leur ethnicité supposée mais aussi avec leur statut légal sur un territoire ou leur nationalité. Lire « *La règle du jeu* », extrait de « *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination* », sous la direction d'Elsa Dorlin, Puf, 2009, p.72.

² Le terme « global » est utilisé ici pour signifier que Sud et Nord sont des indications plus encore politiques que géographiques (certains pays de l'est de l'Europe, par exemple, peuvent être considérés comme partie intégrante du Sud global).

Dans la lignée de plusieurs textes publiés ces derniers mois³, nous aborderons donc ici la question du travail et des inégalités de genre, mais nous le ferons cette fois à partir de l'observation des transformations qui se sont imposées à l'ère néolibérale, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années. Dans une perspective résolument féministe, nous allons tenter de comprendre et de résumer les grandes lignes et les conséquences de la réorganisation du travail à laquelle nous avons assisté à l'échelle de la planète.

De nombreuses chercheuses féministes observent depuis la fin des années 80 comment la mondialisation contemporaine touche hommes et femmes de façon différenciée. C'est sur les travaux de certaines d'entre elles que nous nous baserons ici, en particulier ceux de Jules Falquet, Silvia Federici ou encore Sara Farris.

La mondialisation néolibérale, qu'est-ce que c'est ?

On peut considérer que la colonisation des Amériques et l'esclavagisme qui l'accompagnait, puis l'expansion progressive du capitalisme avec les « comptoirs » créés en territoire étranger par de grandes nations européennes, constituaient déjà des éléments de mondialisation. Le phénomène dont nous parlons ici se situe d'ailleurs probablement dans la continuité de ces éléments-là.

Mais c'est vraiment la mondialisation telle qu'elle s'est développée ces trente dernières années qui nous intéresse.

Sa définition la plus pertinente à nos yeux est celle qui lui est donnée depuis la fin des années 1990, suite notamment aux critiques exprimées par les mouvements altermondialistes : **il s'agit avant tout d'un processus d'ouverture de toutes les économies nationales sur un marché devenu planétaire.**

Ce phénomène est favorisé par l'ensemble des éléments technologiques, culturels, politiques et économiques qui, au niveau de la Terre, augmentent les interdépendances et facilitent les relations entre les espaces et entre les humains.

Bien que le mot de mondialisation lui-même peut laisser le sentiment que ce processus est inévitable ou naturel, nous devons garder à l'esprit qu'il est au contraire le fruit de choix posés à différentes étapes par des groupes

³ « Inégalités femmes-hommes face au travail : quelle responsabilité de l'école et de l'orientation en général? » : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep-2018-4-inegalites-f-h-au-travail-responsabilite-de-lecole-rh-copie.pdf> ; « Les femmes sur le marché du travail : comment le temps partiel et des ségrégations persistantes continuent de nourrir les inégalités de genre. » : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep-2018-3-femmes-sur-le-marche-du-travail-rh.pdf> ; « Apports féministes à la critique du travail » : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep-2018-2-apports-feministes-a-la-critique-du-travail.pdf>

d'humains, au profit de certain.e.s et aux dépens d'autres. En prenant son essor après la chute du Mur de Berlin et des régimes communistes, dans une époque d'affaiblissement des alternatives politiques au libre-échange, la mondialisation que nous connaissons a pris une tournure clairement néolibérale. Ce qui signifie qu'il passe par :

l'érosion et la privatisation des services publics, « la déréglementation {par exemple du droit du travail}, la libéralisation des échanges {commerciaux}, la délocalisation de l'activité, la fluidité des mouvements financiers, le développement des moyens de transport et de télécommunication...

{Ce contexte est particulièrement favorable aux} entreprises multinationales {qui peuvent déterminer} leurs choix stratégiques (localisation, approvisionnements, financement, circuits de commercialisation, recrutements, débouchés, investissements...) à l'échelle mondiale, en comparant les avantages et inconvénients que leur procurent les différentes solutions nationales possibles. »⁴

a) Nouvelle division internationale du travail

La mondialisation a été présentée par de nombreux économistes et éditorialistes comme « un processus inédit, irréversible et nécessairement bénéfique pour tous ceux qui savent comment s'y adapter »⁵. Autrement dit, comme une aubaine pour les populations du Sud global (incluant les pays « en voie de développement ») et en particulier pour les plus pauvres et les moins autonomes financièrement d'entre elles : les femmes.

Proposant un point de vue nettement plus critique et lucide, Jules Falquet repère 5 éléments-clés du « développement » tel que l'ont imaginé les grandes institutions internationales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Commerce, Organisation de Coopération et de Développement Economique) et autres défenseurs d'une économie mondialisée, en particulier depuis l'avènement du néolibéralisme⁶ :

⁴ Extrait de la définition du terme « mondialisation » proposée par le site *La Toupie*, disponible à cette adresse : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mondialisation.htm> (dernière consultation le 18/7/2018).

⁵ Anna Dimitrova, Eddy Fougier, « *Les illusions perdues de la 'mondialisation heureuse'* », *L'Europe en Formation*, 2009/1 (n° 351), p. 119-148. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2009-1-page-119.htm> (dernière consultation : 16/7/18).

⁶ Jules Falquet, « *Penser la mondialisation dans une perspective féministe* », *Travail, genre et sociétés*, 2011/1 (n° 25), p. 81-98. Disponible à cette adresse : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2011-1-page-81.htm> (dernière consultation : 16/7/18).

-préférer à l'agriculture de subsistance familiale, souvent gérée par les femmes, une monoculture destinée à l'exportation, condamnant ainsi un grand nombre d'habitant.e.s à dépendre de produits industriels vendus à des prix élevés;

-mettre à profit les matières premières disponibles en sous-sol (or, cuivre, cobalt, ...), avec les conflits armés qui en découlent et les conséquences lourdes sur les populations autochtones (et notamment sur les femmes, victimes de violences sexuelles à répétition, par exemple au Congo ou en Colombie) et l'environnement ;

-créer des zones de libre échanges (aussi appelées « zones franches d'exportation ») dans les pays en « voie de développement », zones dans lesquelles sont invitées à s'implanter des multinationales venues profiter d'une main d'œuvre peu qualifiée, bon marché et essentiellement féminine pour produire les objets de consommation destinés au Nord global ;

-exporter de la main d'œuvre vers les pays plus riches pour garantir des entrées d'argent dans le pays d'origine, comme les Philippines l'ont fait, pressés dans ce sens par le FMI dès les années 1980, ou le Mali beaucoup plus récemment⁷, en envoyant vers l'étranger une majorité de femmes qui vont assurer dans des pays plus prospères autorisant leur migration (Australie, certains pays d'Europe et surtout pays du Golfe) des tâches domestiques qui y sont délaissées par... les femmes privilégiées des pays en question (nous y reviendrons) ;

-enfin, le tourisme est très généralement encouragé : « qu'il soit 'de masse' ou écologique, 'éthique' ou sexuel, il s'agit une fois de plus de profiter des avantages 'naturels' des pays et des régions, qui incluent la beauté et la disponibilité des femmes, des enfants et des jeunes gens, ainsi que de la Nature ».

Dans un contexte où les interdépendances entre les différentes régions du monde n'ont cessé de s'agrandir, ces grandes tendances du fonctionnement économique ont participé à une nouvelle division internationale du travail dont les conséquences sur les femmes sont notamment dénoncées par Silvia Federici⁸.

Les grandes entreprises (notamment dans le domaine du textile et de l'électro) à présent encouragées à s'implanter dans les « zones de libre-échange » prévues à cet effet ont effectivement créé des emplois en pagaille dans la production d'objets de consommation ou de pièces détachées destinés à l'exportation. Des jobs permettant aux femmes, en principe et à première vue, de gagner en autonomie et de s'extirper de situations de vie peu enviables.

⁷ Farida Bemba Nabourema, « *Le travail domestique au Moyen-Orient ou l'esclavage moderne* », disponible à cette adresse : <http://www.faridanabourema.org/2017/05/le-travail-domestique-au-moyen-orient-ou-l-esclavage-moderne.html> (dernière consultation 19/7/2018).

⁸ Silvia Federici, « *Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail* », Période, 2014, disponible à cette adresse : <http://revueperiode.net/reproduction-et-lutte-feministe-dans-la-nouvelle-division-internationale-du-travail>. D'abord publié dans Dalla Costa M. et G., « *Women, development and labor of reproduction. Struggles and movements.* », Eritrea, 1999.

Mais ces emplois n'ont pas joué le rôle attendu. Au contraire, ce déploiement des multinationales a eu une double conséquence néfaste : l'exode de dizaine de milliers de personnes, dont une majorité de femmes, des campagnes vers les villes (et leurs usines) ainsi que le renforcement de la pauvreté via des salaires à peine égaux au minimum vital.

L'exode rural a eu un impact très concret sur les capacités de subsistance de larges populations essentiellement féminines : en migrant et en se présentant sur le marché de l'emploi, celles-ci perdent leur lien direct à une terre nourricière qui restait jusque-là le gage d'une certaine indépendance. On l'a évoqué : parce qu'elles ne savent pas ou plus se nourrir elles-mêmes, les travailleuses dépendent à leur tour de la nourriture fournie...par d'autres multinationales. Au-delà de la question de la production et du travail salarié, ce sont donc les capacités des femmes à assurer « la reproduction sociale »⁹ qui se sont retrouvées fragilisées.

Parmi les conséquences de la réorganisation du travail liée à la mondialisation, Silvia Federici dénonce de façon générale la privation de l'accès à des terres et à des rivières « que s'approprient désormais les sociétés multinationales », comme l'illustre notamment la lutte des Indiens Kichwa de Sarayaku en Equateur¹⁰. Des privatisations qui viennent renforcer l'invisibilisation du travail paysan féminin¹¹ et s'ajouter au partage injuste des terres entre hommes et femmes¹².

Elle constatait aussi, dès la fin du siècle dernier, que l'arrivée sur les marchés de produits aux prix défilant toute concurrence (par exemple dans les domaines de l'habillement, de l'électronique ou du mobilier) allait de pair avec le démantèlement de l'industrie locale pourtant relancée auparavant dans plusieurs pays, notamment africains, dans une optique de « substitution à l'importation ».

Avec la délocalisation d'une partie importante de la production de biens vers le Sud global et avec les contraintes lourdes imposées par les instances internationales aux pays endettés du tiers-monde (qui ont du coup moins de possibilité d'investir dans l'éducation ou les services publics), c'est donc tout un

⁹ Soit ce qui relève des soins et de l'éducation domestique, de la santé, de l'entretien des foyers et des villes, bref de la reproduction de la vie au quotidien. Lire à ce propos sur notre site « *Apports féministes à la critique du travail* », disponible sur <http://www.cvfe.be/publications/analyse/roger-herla/apports-feministes-critique-travail>.

¹⁰ Dont des délégations sont venues à Liège, en Belgique, présenter leurs revendications et leur combat pacifique qui passe aujourd'hui par la plantation d'arbre à fleurs formant une « Frontière de vie » autour de leur territoire. Voir par exemple : <https://www.youtube.com/watch?v=THCiMMdlSrE>

¹¹ Invisible notamment parce que sa production n'est pas destinée au marché mais à la survie de la famille.

¹² Pour expliquer cet état de fait, l'ONG Grain évoque, entre autres, la division sexuée du travail dans un contexte patriarcal et les préférences accordées aux hommes en matière d'héritage ainsi qu'au niveau de la distribution des terres et de la reconnaissance des titres de propriété par les Etats. Lire Claudia Korol, « *La terre aux femmes qui la travaillent : les luttes en Amérique latine* », 11/2016. Disponible à cette adresse : <https://www.grain.org/article/entries/5588-la-terre-aux-femmes-qui-la-travaillent-les-luttes-en-amerique-latine> (dernière consultation le 17/7/2018).

équilibre sociétal¹³ qui est mis à mal. Avec des impacts spécifiques et lourds sur les femmes.

Car celles-ci sont ultra-majoritaires dans les usines de confection de vêtements ou d'électro-ménager qu'on retrouve aussi bien à la frontière nord du Mexique qu'en Asie du Sud-Est ou au Lesotho, ce petit pays enclavé au cœur de l'Afrique du Sud. Elles y sont forcées à travailler jusqu'à 13 heures par jour¹⁴, souvent dans des conditions « globalement déplorables (qui) ont des conséquences désastreuses sur leur santé »¹⁵ et pour des sommes leur permettant à peine de survivre.

Les conséquences de la mondialisation telle qu'on la connaît aujourd'hui ne touchent d'ailleurs pas seulement les femmes qui trouvent un emploi dans les usines en question, ce qui n'est le cas que d'une minorité d'entre elles. Dans un contexte d'appauvrissement des populations les plus modestes¹⁶ et de précarisation du monde du travail, Federici écrivait déjà en 1999 que « *de nombreuses femmes du Tiers-Monde doivent travailler comme domestiques ou prostituées, chez elles ou à l'étranger, parce qu'elles n'ont pas d'autre choix à disposition* ».

Les transformations du travail, et celles des rapports sociaux de race et de sexe qui s'y jouent également, ne touchent donc pas seulement la production de biens de consommation. Le travail sexuel et celui de la reproduction sociale sont également concernés. Au Sud comme au Nord.

¹³ Et écologique d'ailleurs. Mais c'est une question que nous ne pouvons pas traiter dans cette analyse. Pour mieux comprendre les liens entre mondialisation capitaliste, catastrophes écologiques et luttes de femmes, lire par exemple « *Who really feeds the World* » de Vandana Shiva, Zed Books Ltd, 2016 ou « *Reclaim. Recueil de textes écoféministes* », par Emilie Hache, Cambourakis, 2016.

¹⁴ Andrée Lévesque, « La division sexuelle et la nouvelle division internationale du travail dans la mondialisation néolibérale », Cahiers genre et développement, dir. Christine Verschuur et Fenneke Reysoo, 2005, pp.21-34.

¹⁵ Jules Falquet, op.cit., 2011 {21}.

¹⁶ Lire par exemple « *Aux Etats-Unis, les riches creusent l'écart* », Cécile Marin, Manuel d'économie critique, Monde Diplomatique, 2016.

b) Travail « dévalorisé » et « considéré comme féminin »

Dans le Sud global tout d'abord, de très nombreuses femmes (et quelques hommes) se prostituent. Elles font ce « choix » dans des marges de liberté extrêmement limitées, voire nulles, parce qu'elles ne trouvent pas de travail ou le perdent, ou encore parce que le salaire qu'elles gagnent ne leur permet pas de nouer les deux bouts entre besoins personnels, soins à apporter aux enfants (notamment en l'absence du père) et envois d'argent aux proches resté.e.s au village¹⁷.

Nous avons vu plus haut comment le développement, encouragé à la fois par les institutions internationales et par les Etats, de certaines formes de tourisme surtout masculin allait de pair avec la banalisation de l'exploitation sexuelle à grande échelle.

Par ailleurs, à la suite de Saskia Sassen¹⁸, des chercheuses.eurs ont montré dès le début du siècle que dans les pays du Nord, où se prostituent de nombreuses femmes venues d'ailleurs¹⁹, de très nombreuses tâches délaissées depuis toujours par les hommes et plus récemment par les femmes des classes moyennes devenues salariées, ont été redistribuées à des femmes migrantes venues du Sud, qu'elles soient en ordre de séjour ou pas sur leur territoire « d'accueil »²⁰.

Ce qui est nouveau en effet, c'est « la manière dont les femmes des pays industrialisés et les femmes privilégiées du Sud ont été poussées à se défausser à leur tour sur d'autres personnes, principalement des femmes migrantes (illégalisées ou non) »²¹. Les tâches en question concernent notamment l'attention à apporter à une population du Nord vieillissante et le grand marché du travail domestique contemporain. Il s'agit donc de soins au sens large, d'une sorte d'attention concrète aux besoins des autres. Autrement dit de *care*. Mais d'un *care* au rabais, d'un *care* aussi précaire que le sont de multiples emplois devenus hyperflexibles et extensibles, d'une « chaîne de *care* globale »²² où les femmes se refilent mutuellement les tâches entre elles, des plus privilégiées aux plus vulnérables.

¹⁷La prolifération de la prostitution dans des conditions d'existence ultra-précaires est une constante dans les pays dits « en voie de développement ». Et la présence de femmes prostituées y est souvent corrélée à celle d'hommes en armes : la population de ces deux groupes ayant augmenté parallèlement depuis l'avènement de politiques néolibérales mondialisées, comme l'analyse Jules Falquet. Lire par exemple « *Entretien avec Jules Falquet : matérialisme, crise du travail salarié et imbrication des rapports sociaux* », Cahiers du Groupe de Recherches Matérialistes, 10/2016. Disponible à cette adresse : <https://journals.openedition.org/grm/839> (dernière consultation : le 12/7/18).

¹⁸ « *The Global City : New-York, Tokyo, London.* », Princeton University Press, 1991, cité par Jules Falquet, op.cit., 2009, p.76.

¹⁹ Voir par exemple « *La Marcheuse* », film de Naël Malandrin (2016) qui met en scène le quotidien de prostituées chinoises sur les trottoirs de Belleville à Paris.

²⁰ Sachant que la mondialisation se caractérise aussi par des mesures restrictives et des contrôles renforcés en matière de circulation des personnes à travers les frontières.

²¹ Jules Falquet, op.cit. (2009), p.76.

²² Expression de Arlie Hochschild (2000), citée par Jules Falquet, 2009, p.76.

Aux yeux de Falquet, cet état de fait n'est qu'un indice parmi d'autres d'une dynamique plus large qu'elle met en lumière dans ses écrits :

« le sexe, la « race » et la classe sont mobilisés et réorganisés pour construire une nouvelle division sociale du travail au niveau de la famille, de l'Etat et de l'ensemble du globe »²³.

Elle parle de « **travail dévalorisé** » pour évoquer tout ce qui se situe entre le travail gratuit et un salariat relativement protecteur. Et elle montre, d'une part, qu'il représente une part très importante du travail humain contemporain et, d'autre part, qu'il est essentiellement mené par des femmes. Car ce « travail dévalorisé » recouvre principalement les tâches « **considérées comme féminines** » (que des hommes pauvres et le plus souvent migrants et/ou racisés peuvent également prendre en charge) : autrement dit, la trilogie « travail de production/élevage des enfants », « travail d'entretien domestique ou communautaire » et « travail sexuel ». Aux yeux de Jules Falquet, les nounous, les bonnes, les travailleuses du sexe et les aides-soignantes peuvent être considérées comme appartenant à une même catégorie de travailleuses qu'elle propose de nommer « **femmes de service** »²⁴.

Au final, dans un contexte économique néolibéral mondialisé, les femmes migrent donc autant que les hommes en dehors de leur pays d'origine (légalement ou pas). Cependant, pour la plupart d'entre elles, « les options se réduisent à suivre-rejoindre-trouver rapidement dans la région d'arrivée un mari, s'inscrire dans des programmes officiels d'importation de main-d'œuvre de service, ou s'insérer dans le domaine du travail du sexe pour faire face aux coûts exorbitants de la migration illégalisée.²⁵ »

²³ Ibid, p.77. C'est l'auteure qui souligne via l'italique.

²⁴ Jules Falquet, « *Mondialisation néolibérale : l'ombre portée du système militaro-industriel sur les 'femmes globales'* », publié à cette adresse le 27/02/2018 :

<https://www.ritimo.org/Mondialisation-neoliberal-l-ombre-portee-des-systemes-militaro-industriels-sur> (dernière consultation le 17/7/2018) et précédemment publié dans *Regards croisés sur l'économie*, « *Peut-on faire l'économie du genre ?* », 2014, n°15, pp.341-355.

²⁵ Pour échapper à la vision simplificatrice de femmes migrantes présentées en victimes passives de la mondialisation ou du néolibéralisme, pour garder à l'esprit leurs capacités de résistance et de stratégie, lire la notice « Mondialisation », par Milena Jaksic, de l'Encyclopédie critique du genre, dir. Juliette Rennes, La Découverte, 2016, pp.380-389.

c) Au Nord : le féminisme d'Etat contre les femmes du Sud ?

Les pays d'accueil européens dont nous faisons partie participent activement à orienter les parcours d'insertion professionnelle des personnes migrantes en général, en considérant le travail salarié comme central dans cette supposée « intégration ». Les femmes migrantes arrivées récemment sur le territoire européen sont contraintes de trouver rapidement du travail et à cet effet sont orientées par les Etats d'accueil vers certains types de formation puis d'emplois, avec l'appui d'associations de défense des droits de femmes et d'organisations pour l'égalité entre hommes et femmes : soit ce qu'on peut appeler un féminisme d'état²⁶.

Celui-ci défend la place centrale du travail non pour lutter contre une supposée dépendance des femmes par rapport à l'état (« parasitisme ») mais plutôt dans l'optique d'une émancipation qui ne peut passer *que* par le travail salarié. On retrouve ce point de vue dans les documents de la Commission européenne décrivant comment elle compte procéder à « l'intégration civique » des personnes migrantes : l'égalité entre les sexes n'y est abordée que sous l'angle de l'emploi. Ce qui est cohérent avec la politique de *workfare* à l'européenne qui vise globalement à « activer » les personnes bénéficiant des protections sociales et, spécifiquement, à ce que 60% des femmes aient trouvé une place sur le marché du travail en 2020.

En s'appuyant sur les exemples des Pays-Bas et de la France, Sara Farris montre bien comment la volonté « féministe » d'encourager les femmes migrantes à intégrer le monde du travail salarié se combine parfaitement avec ce qu'elle appelle les « agendas politiques racistes et néolibéraux » de nombreux états européens. Et ce paradoxe est renforcé par une seconde puissante contradiction révélée par la même chercheuse.

Celle-ci souligne en effet que les emplois vers lesquels sont orientées les femmes primo-arrivantes relèvent non pas des métiers pour lesquels beaucoup d'entre elles ont été formées dans leur pays d'origine mais plutôt vers des secteurs pourvoyeurs d'emplois malgré la crise mais ayant du mal à recruter des personnes nées dans le pays d'accueil : c'est-à-dire très majoritairement les métiers du *care* et du travail domestique (soins de santé, garde d'enfants, ménage, nettoyage), donc des domaines relevant de la reproduction sociale auxquels les mouvements féministes occidentaux du siècle dernier ont refusé qu'on cantonne les femmes.

En effet, les mouvements de femmes ont lutté avec un certain succès dans la seconde partie du 20^e siècle contre une division sexuelle du travail injuste et pour la participation des femmes à la production (au sens large) via le salariat. Mais en reprenant ces mêmes revendications à propos des femmes migrantes aujourd'hui, à une période où l'emploi en général et les revenus qu'il génère sont

²⁶ L'expression est de Sylvie Tissot, sociologie citée par Sara Farris dans l'article autour duquel s'articule ce point c) : « *Féministes de tous les pays, qui lave vos chaussettes ?* », publié dans la revue en ligne Comment s'en sortir #1, « *Du côté obscur : féminismes noirs* », 5/2015. Disponible à cette adresse : <https://commentssortir.org/numeros/numeros-parus/numero-1/> (dernière consultation 17/7/2018).

beaucoup moins stables que dans les années 1960 et les débouchés nettement plus limités, certaines femmes privilégiées des pays d'accueil semblent du coup soutenir tacitement une prise en charge à la fois genrée et raciale²⁷ du travail de reproduction sociale.

Nous pensons que toute démarche de soutien de l'emploi des femmes (migrantes) devrait s'accompagner d'une critique des politiques néolibérales qui constituent la toile de fond du marché du travail. Pour le dire autrement, si on se contente de pousser les femmes vers le travail salarié parce qu'on le perçoit comme émancipateur *en soi*²⁸, sans lutter en même temps contre les décisions politiques qui malmènent l'emploi (flexibilité accrue, salaires au rabais) et réduisent l'investissement des états dans la protection sociale et « des services publics de care », les plus vulnérables d'entre elles se retrouvent contraintes d'exercer majoritairement des emplois à la fois peu considérés, mal rémunérés et délaissés par ceux et celles qui en ont les moyens.

Pour conclure

Les chercheuses et militantes citées dans cette analyse nous ont permis de rappeler en quoi les décisions prises par les Etats et les institutions internationales en termes de production, de soutien au « développement » ou (d'absence) de dépenses publiques touchent les femmes de façon spécifique.

Nous avons vu principalement :

- que les femmes du Sud global payent souvent cher « l'autonomie » relative que leur procure l'emploi proposé par les entreprises multinationales,
- que ce prix peut inclure le renoncement à des compétences en agriculture qui sont pourtant vitales,
- que le travail du sexe constitue pour beaucoup d'entre elles, qu'elles soient restées au Sud ou aient migré vers le Nord, une solution en dernier recours pour pallier au manque de revenus personnels ou familiaux,
- que de façon générale la majorité des emplois qui s'ouvrent aux femmes pauvres, au Sud comme au Nord, sont des emplois « dévalorisés » qui se situent sur un continuum allant du travail d'entretien au travail sexuel, en passant par le soin apporté aux personnes
- que les femmes du Sud -poussées par la pauvreté et les conflits armés qu'entretient la mondialisation, mais aussi de plus en plus par les changements climatiques- migrent à présent autant que les hommes, non seulement à l'intérieur d'un même pays (comme c'est le cas au Mexique) mais également vers l'étranger,

²⁷ A ce propos, nous vous renvoyons ci-dessus à la note n°1.

²⁸ Ce qui revient également à imposer aux femmes migrantes un point de vue « eurocentrique » en considérant notre vision de l'émancipation par le travail rémunéré comme nécessaire, inévitable. En un mot : universalisable.

-que les politiques d'inclusion socio-professionnelle des femmes migrantes dans les pays d'Europe occidentale risquent fort d'entretenir, avec l'appui de certains mouvements féministes influents, une division du travail (entre participation reconnue à la production et à la vie publique d'un côté et confinement à des tâches de reproduction sociale « dévalorisées » de l'autre) qui s'organise à la fois en fonction du sexe (être femme), de la classe sociale (être pauvre) et de la race (être d'ailleurs, être en situation illégale, être non-blanche).

Avoir à l'esprit ces différents éléments peut nous être utiles au moins à deux niveaux en tant que citoyen.ne.s et qu'intervenant.e.s.

Tout d'abord, le contexte de mondialisation et les interdépendances qu'il accentue nous rappelle que les luttes des femmes concernant le travail en Belgique ou en Europe gagnent à être reliées à celles des femmes du monde entier : elles ne peuvent être séparées qu'artificiellement de celles qui concernent les femmes mexicaines, philippines ou sans-papiers où qu'elles soient. Car les logiques économiques à l'origine des politiques d'austérité européennes, contre lesquelles nous manifestons ces dernières années, sont celles qui dominent la planète entière.

Les situations des plus vulnérables, ici et ailleurs, semblent parfois bien différentes des nôtres mais elles n'en sont pas pour autant étrangères les unes aux autres. Mieux connaître les conditions de travail et les revendications des différents groupes de femmes dans le monde participe à relier des situations qui ne sont séparées qu'en apparence et à nourrir les solidarités possibles et le désir de rébellion collective.

Cela peut également nous aider à nous positionner par rapport à des décisions prises par nos gouvernements, notamment quand elles concernent l'accueil des personnes migrantes. Par exemple, on peut être soulagé.e.s de savoir qu'une femme victime de violences conjugales dans le cadre du regroupement familial pourra rester sur le territoire belge...tout en critiquant l'obligation qui lui est faite de trouver un emploi dans les 3 mois qui suivent la décision de l'Office des Etrangers. Parce que cette mise au travail forcée et dans l'urgence réduit considérablement les marges de choix de la femme et l'oriente vers un parcours professionnel « typique » des femmes primo-arrivantes qui entretient à la fois les stéréotypes et les inégalités.

De façon très concrète, développer et entretenir ce type de connaissances permet, aux intervenant.e.s qui accompagnent des (groupes de) femmes venues du Sud de se questionner sur leur rôle dans la perpétuation de préjugés et de situations d'injustices envers ces femmes ou, à l'inverse, dans l'élargissement de leurs possibilités d'exprimer un désir propre, de poser des choix plus libres et, idéalement (de notre point de vue !), de lutter collectivement pour améliorer leurs conditions matérielles d'existence.

"(...)

That small light is for you. Take it, sister, compañera.

When you feel alone.

When you are afraid.

When you feel that the struggle is very hard; when life itself is very hard.

Light it anew in your heart, in your thoughts, in your gut.

And don't just keep it to yourself, compañera, sister.

Take it to women who have been subjected to all kinds of violence.

Take it to migrant women.

Take it to exploited women.

Take it to deceased women.

Take it and tell each and every one of them that she is not alone and that you are going to struggle for her; that you are going to struggle for the truth and justice that her pain deserves; that you are going to struggle so that the pain she carries will not be repeated in another woman from any world.

Take it and turn it into rage, courage, and determination.

Take it and unite it with other lights.

Take it and, perhaps, you will come to think that there can be neither justice, truth, nor freedom in the patriarchal capitalist system. (...)."

« (...)

Cette petite lumière est pour toi. Emporte-la, sœur et compañera.

Quand tu te sentiras seule.

Quand tu auras peur.

Quand tu sentiras que la lutte, c'est-à-dire, la vie, est très dure,

Allume-la de nouveau dans ton cœur, dans ta pensée, dans tes tripes.

Et ne la garde pas pour toi, compañera, sœur.

Apporte-la aux femmes violentées de quelque manière que ce soit.

Apporte-la aux femmes migrantes.

Apporte-la aux femmes exploitées.

Apporte-la aux femmes mortes.

Apporte-la et dis à chacune d'entre elles qu'elle n'est pas seule, que tu vas lutter pour elle. Que tu vas lutter pour la vérité et la justice que sa douleur mérite. Que tu vas lutter pour que la douleur qu'elle porte ne se répète pas chez une autre femme de m'importe quel monde.

Emmène-la et transforme-la en rage, en colère, en détermination.

Emmène-la et joins-la à d'autres lumières.

Emmène-la et peut-être qu'ensuite il te viendra à l'idée qu'il ne peut exister ni justice ni liberté dans le système capitaliste patriarcal. (...). »

Compañera Zapatista Alejandra, 10/03/2018²⁹

²⁹ Extrait d'une prise de parole clôturant le premier « rassemblement international de politiques, d'art, de culture et de sport pour les femmes en lutte » organisé en territoire zapatiste au Mexique entre le 8 et le 10

Du Sud au Nord, effets dominos de la mondialisation néolibérale sur le travail des femmes

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.

mars 2018. Disponible en anglais à cette adresse : <http://enlacezapatista.ezln.org.mx/2018/03/26/words-of-the-zapatista-women-at-the-closing-ceremony-of-the-first-international-gathering-of-politics-art-sport-and-culture-for-women-in-struggle-in-the-zapatista-caracol-of-the-tzotz-choj-zone/> et en français ici : <http://enlacezapatista.ezln.org.mx/2018/04/07/paroles-des-femmes-zapatistes-lors-de-la-cloture-de-la-premiere-rencontre-internationale-politique-artistique-sportive-et-culturelle-des-femmes-qui-luttent-au-caracol-zapatiste-de-la-zone-tzotz-choj/> (dernière consultation : 1/8/18).